



L a u s a n n e

L'Association Internationale des Maires Francophones,
La Commission permanente « Villes et développement durable »,
Le District Autonome d'Abidjan,
La Ville de Lausanne,
Les participants à l'atelier « vers des politiques publiques plus durables » présentent leur :

Synthèse

**« Vers des politiques publiques plus durables »
Abidjan, 24-28 février 2014**

**Atelier AIMF « Vers des politiques publiques plus durables »
Abidjan, 24-28 février 2014**

SOMMAIRE

A. Préambule	Page 3
B. Introduction	Page 4
La filière bétail-viande en Côte d'Ivoire	Page 4
• La production	Page 5
• La commercialisation	Page 6
• La transformation	Page 11
• La consommation	Page 12
Les infrastructures à Abidjan	Page 12
C. Le marché aux petits ruminants de Port-Bouët	Page 15
Le contexte	Page 15
Le projet de réhabilitation	Page 16
D. Les résultats de l'analyse	Page 20
Dimension économique	Page 20
• Eléments de diagnostic	Page 20
• Conclusions	Page 23
• Recommandations	Page 24
Dimension sociale	Page 25
• Eléments de diagnostic	Page 25
• Conclusions	Page 26
• Recommandations	Page 27
Dimension environnementale	Page 28
• Eléments de diagnostic	Page 28
• Conclusions	Page 30
• Recommandations	Page 31
Gouvernance	Page 32
• Eléments de diagnostic	Page 32
• Conclusions	Page 33
• Recommandations	Page 33
Articulations entre les dimensions	Page 34
E. Recommandations générales	Page 38
F. Annexes	Page 39
Annexe 1 : organigramme du District Autonome d'Abidjan	Page 39
Annexe 2 : organigramme de la Direction des Abattoirs et de l'Hygiène Alimentaire	Page 39

A. PREAMBULE

L'analyse au regard du développement durable du marché aux petits ruminants de Port-Bouët à Abidjan est le résultat d'un atelier de travail organisé par la Commission permanente « Villes et développement durable » de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF).

Cet atelier portant sur la durabilité des politiques publiques s'est déroulé du 24 au 28 février 2014 à Abidjan. Il a réuni des participants aux profils très divers en termes d'origine (Afrique de l'Ouest, Afrique Centrale, Maghreb, Europe ...), de statut (techniciens municipaux, élus) ou d'expérience. Cette diversité a permis de confronter et d'enrichir les pratiques entre les différents participants. Le projet de réhabilitation du marché aux petits ruminants était à la fois un cas d'étude pour les participants et l'objet d'une analyse mise en œuvre par une équipe pluridisciplinaire et internationale.

L'analyse de l'aménagement et de la gestion du marché aux petits ruminants s'est faite au regard des critères du développement durable en croisant les regards des utilisateurs de l'équipement, des acteurs institutionnels publics et privés présents sur le site et des décideurs politiques qui l'ont inscrit dans les priorités de développement du District.

Cette analyse visait à faire ressortir les enjeux et les résultats de cette action municipale en termes de :

1. **Développement économique**, à savoir l'impact économique de cet équipement sur les différents acteurs de la filière (consommateurs, commerçants, collectivités territoriales...);
2. **Développement social**, à savoir les effets de cet équipement en termes d'emploi, de conditions de travail, de sécurité et d'équité sociale ;
3. **Prudence environnementale**, à savoir les effets en termes d'efficacité énergétique, de rejet des déchets dans l'environnement, de conditions sanitaires et de mise en marché des animaux ;
4. **Gouvernance**, à savoir les modes de gestion de l'équipement en matière de collégialité, d'équité et de transparence.

A partir de cette analyse autour des quatre piliers du développement durable, les participants se sont interrogés sur les articulations entre les piliers, sur les arbitrages entre les priorités données à chaque pilier et aux conséquences de ceux-ci.

Au terme de l'atelier, deux résultats étaient attendus :

1. La production, pour le District d'Abidjan, d'une analyse et de recommandations autour d'une plus grande prise en compte du développement durable dans la conception et le fonctionnement du marché aux petits ruminants.
2. Le partage et la production de savoir par les participants autour de la prise en compte du développement durable dans les politiques publiques locales. Celle-ci sera matérialisée par un document de synthèse méthodologique donnant des pistes opérationnelles aux villes.

La présente analyse a donc bénéficié de la diversité des regards et des expériences des participants. Cependant, elle n'a la prétention d'être ni exhaustive, ni définitive au regard du temps limité qui lui a été consacré (cinq jours) et de son statut d'objet d'étude à visée pédagogique.

Cet atelier n'aurait été possible sans la participation de nombreux acteurs locaux. Que soient ici remerciés les usagers du marché aux petits ruminants, le District Autonome d'Abidjan et ses divers représentants, la Mairie de Port-Bouët ainsi que les représentants des opérateurs économiques (STIB, SOPREFI) pour leur disponibilité, leur implication et leur ouverture, ils ont permis la tenue de cet atelier et assuré la qualité des travaux.

Que les éléments qui sont présentés dans ce document soient la retranscription fidèle de ce qui a été présenté et discuté. Si tel ne devait pas être le cas, nous vous remercions d'avance de nous pardonner ces incompréhensions.

B. INTRODUCTION

LA FILIERE BETAIL-VIANDE EN COTE D'IVOIRE

Source : rapport de la Direction des Abattoirs et de l'Hygiène Alimentaire, Dr. Ouattara, District Autonome d'Abidjan

La filière bétail-viande est l'ensemble des activités de production, de distribution et de transformation d'une ou de plusieurs spéculations animales données. Au niveau de la Côte d'Ivoire, l'étape de la production constitue le maillon le plus faible vu que la production ivoirienne ne couvre que 27% de la consommation nationale. Le reste de l'approvisionnement est assuré par des importations.

La filière bétail-viande comprend plusieurs acteurs allant du producteur au consommateur en passant par la commercialisation et la transformation (Figure 1 et 2). A chaque maillon de la chaîne, les différents acteurs se regroupent en fédérations, coopératives, associations ou syndicats dans le but d'organiser la filière et de défendre leurs intérêts.

Les principaux acteurs de cette filière sont décrits dans ce chapitre.

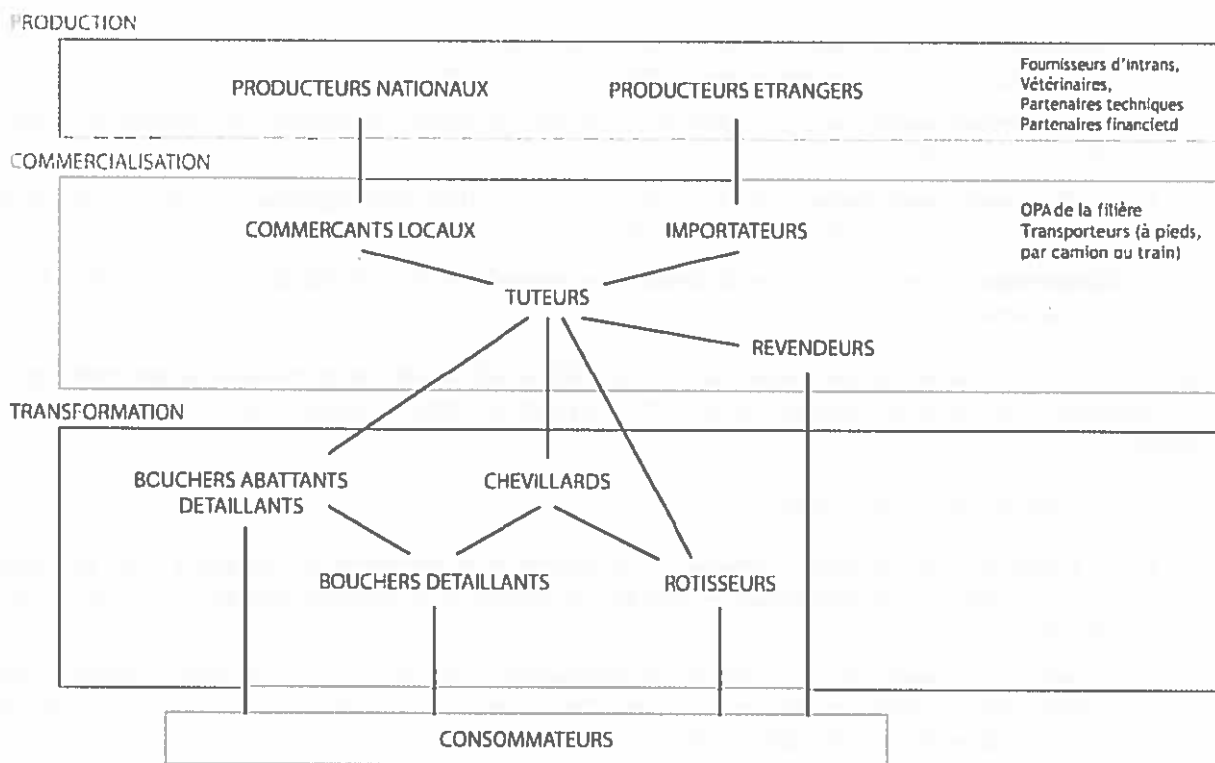


Figure 1 : schéma de la filière des bovins

Source : rapport de la Direction des Abattoirs et de l'Hygiène Alimentaire, Dr. Ouattara, District Autonome d'Abidjan

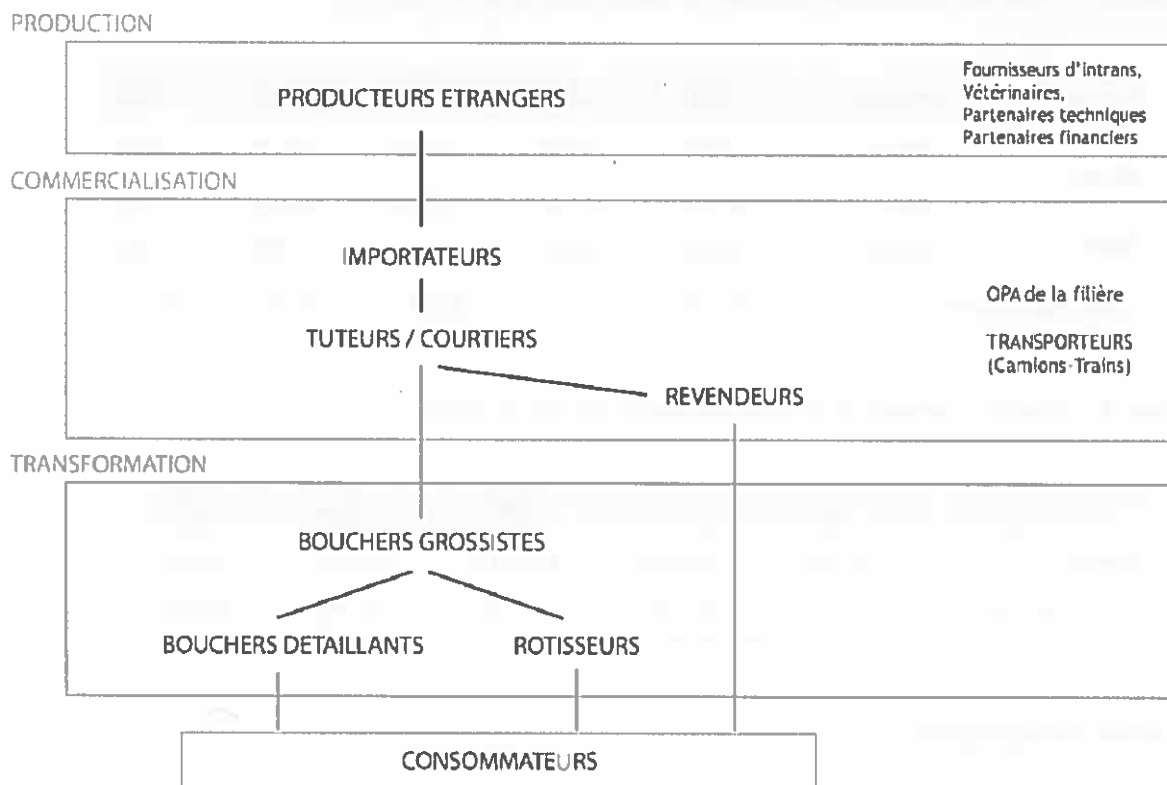


Figure 2 : schéma de la filière des ovins/caprins

Source : rapport de la Direction des Abattoirs et de l'Hygiène Alimentaire, Dr. Ouattara, District Autonome d'Abidjan

A – LA PRODUCTION

Source : rapport de la Direction des Abattoirs et de l'Hygiène Alimentaire, Dr. Ouattara, District Autonome d'Abidjan

Production ivoirienne et importation

L'élevage des bovins en Côte d'Ivoire est traditionnel à plus de 95% et concentré à 85% dans la zone nord du pays. Le système d'élevage est de type extensif, sédentaire ou semi-transhumant. Le cheptel bovin ivoirien est composé de trois races (N'dama, Baoulé, Zébus) et de divers croisements.

Le cheptel de petits ruminants est composé essentiellement d'ovins de race Djallonké et de caprins de type chèvre naine locale. Il est réparti sur l'ensemble du territoire national, avec une forte concentration dans le centre du pays (40%).

Tableau 1 : Evolution du cheptel national (nombre de têtes).

Source : MIRAH/DPP

	2007	2008	2009	2010	2011
Bovins	1'507'596	1'537'748	1'573'116	1'581'582	1'582'652
Ovins	1'599'248	1'631'233	1'670'383	1'692'181	1'700'303
Caprins	1'256'552	1'281'683	1'307'317	1'324'377	1'331'687

En Côte d'Ivoire, la production bovine, ovine et caprine est d'environ 46'839 Tonnes Equivalent Carcasse (TEC) en 2011. Cette production ne couvre que 27,29% des besoins nationaux en viande. La différence est assurée par les importations de viande, d'abats (Tableau 2) et d'animaux sur pieds (Tableau 3).

Tableau 2 : Volume des importations annuelles de viande, abats et dérivés (en TEC).

Source : MIRAH/SICOSAV

	Produits	2007	2008	2009	2010	2011
Bovins	Viande	8'892	6'377	4'405	3'170	2'982
	Abats	19'328	21'523	27'952	33'213	27'612
Ovins	Viande	1'529	2'292	984	938	982
Total importation		29'749	30'191	33'341	37'321	31'575

Tableau 3 : Importation annuelle de bétail vif par espèce (nombre de têtes).

Source : MIRAH/DPP

	2007	2008	2009	2010	2011
Bovins	130'742	99'252	121'612	127'603	80'466
Ovins/caprins	217'803	241'791	237'204	33'213	158'089

Les acteurs de la production

L'acteur principal est l'éleveur qui possède un cheptel destiné à la vente. La vente des animaux se fait généralement à la ferme (bovins) ou sur des marchés locaux (les petits ruminants).

A côté de l'éleveur gravitent plusieurs acteurs secondaires tels que :

- Les bergers
- les fournisseurs d'intrants zootechniques (sous-produits agro-industriels) ;
- les fournisseurs d'intrants vétérinaires ;
- les vétérinaires privés ;
- les partenaires techniques et financiers (Etat, Institutions financières, etc.).

B – LA COMMERCIALISATION

Source : rapport de la Direction des Abattoirs et de l'Hygiène Alimentaire, Dr. Ouattara, District Autonome d'Abidjan

La commercialisation dans la filière bétail-viande a un caractère non formalisé : toutes les transactions sont basées sur des relations de confiance entre des personnes qui se connaissent depuis de longues dates.

On peut lister sept grands groupes d'acteurs participant à la commercialisation, chacun ayant un rôle spécifique :

- B1 - les commerçants locaux
- B2 - les importateurs
- B3 - les transporteurs
- B4 - les tuteurs ou courtiers
- B5 - les revendeurs
- B6 - autres acteurs : agents du District, vendeurs d'eau et d'aliments, bouviers et bergers

B1 – les commerçants locaux

Les commerçants locaux approvisionnent les marchés locaux et le marché terminal d'Abidjan/Port-Bouët. Ils opèrent généralement en collectant les bœufs de ferme en ferme ou sur les marchés locaux.

A Port-Bouët : les commerçants locaux sur le marché aux bovins sont au nombre de 24.

B2 – les importateurs

On distingue deux types d'importateurs :

Les importateurs de viande, abats et produits surgelés

Ce sont des opérateurs privés qui importent ces denrées principalement des pays de l'Union Européenne (+70%). En 2011 plus 31 575 TEC de viande et abats de ruminants ont été importés pour un coût de plus de 190 millions F CFA.

Les importateurs d'animaux sur pieds

Ces importateurs sont dotés d'une assise financière et achètent un grand nombre d'animaux dans les pays de l'hinterland (Burkina Faso, Mali, Niger) auprès des éleveurs et marchands qui viennent aux marchés de regroupement. Ils affrètent des camions ou des trains vers le marché terminal d'Abidjan Port-Bouët (Figure 3).

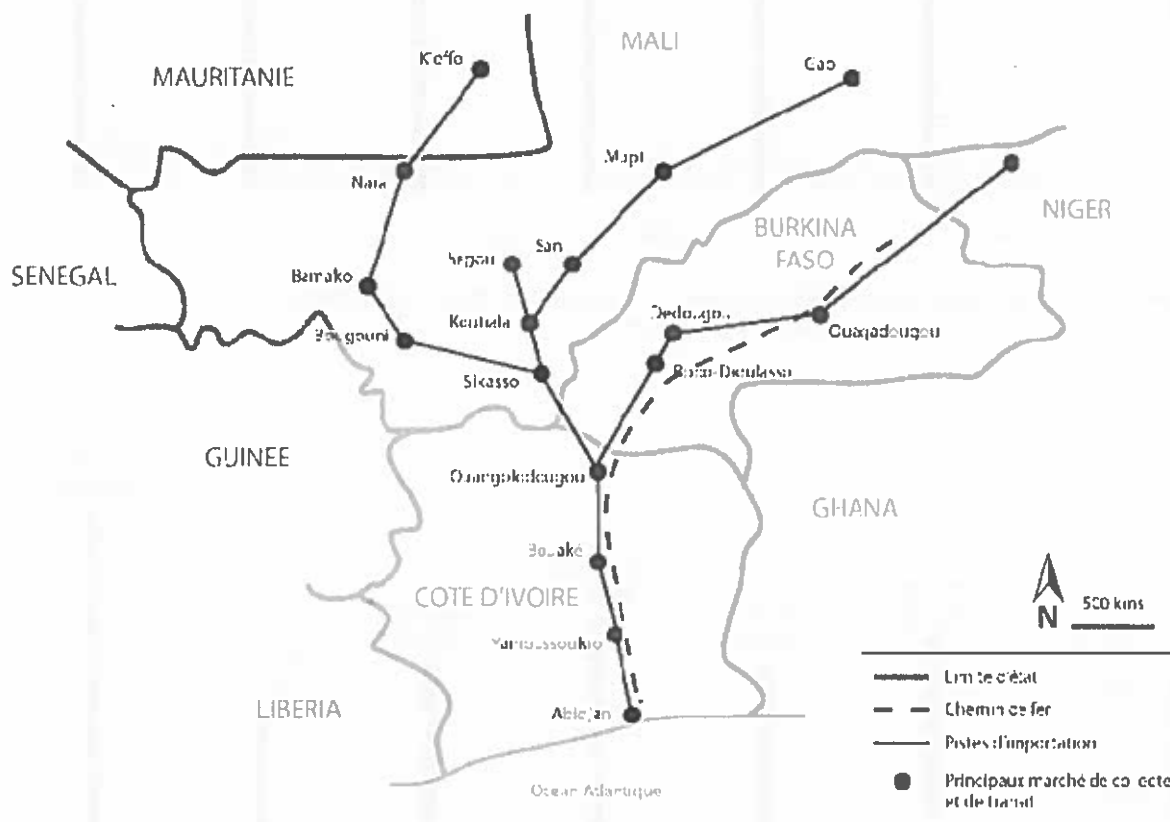


Figure 3 : circuit d'approvisionnement des animaux sur pieds

Ces importateurs sont les propriétaires des animaux. Au niveau du marché terminal d'Abidjan Port-Bouët, ils sollicitent les services des tuteurs/courtiers pour la vente de leurs animaux.

A Port-Bouët : les importateurs sont au nombre de 320 pour le marché aux petits ruminants (200 burkinabés et 120 maliens) et de 231 pour le marché aux bovins (185 maliens et 46 burkinabés) (Source : rapport de la Direction des Abattoirs et de l'Hygiène Alimentaire, Dr. Ouattara, District Autonome d'Abidjan).

Pour l'année 2013, 114'855 bovins ont été importés (Figure 5) dont 99'869 du Mali, 14'909 du Burkina Faso et 77 du Niger (Figure 7A). Quant aux petits ruminants, ce sont 278'058 qui ont été importés (Figure 6) dont 176'275 du Burkina Faso et 101 783 du Mali (Figure 7B). La proportion d'animaux en provenance d'un pays varie beaucoup d'une année à l'autre en fonction des contextes nationaux ou de la variabilité des conditions climatiques.

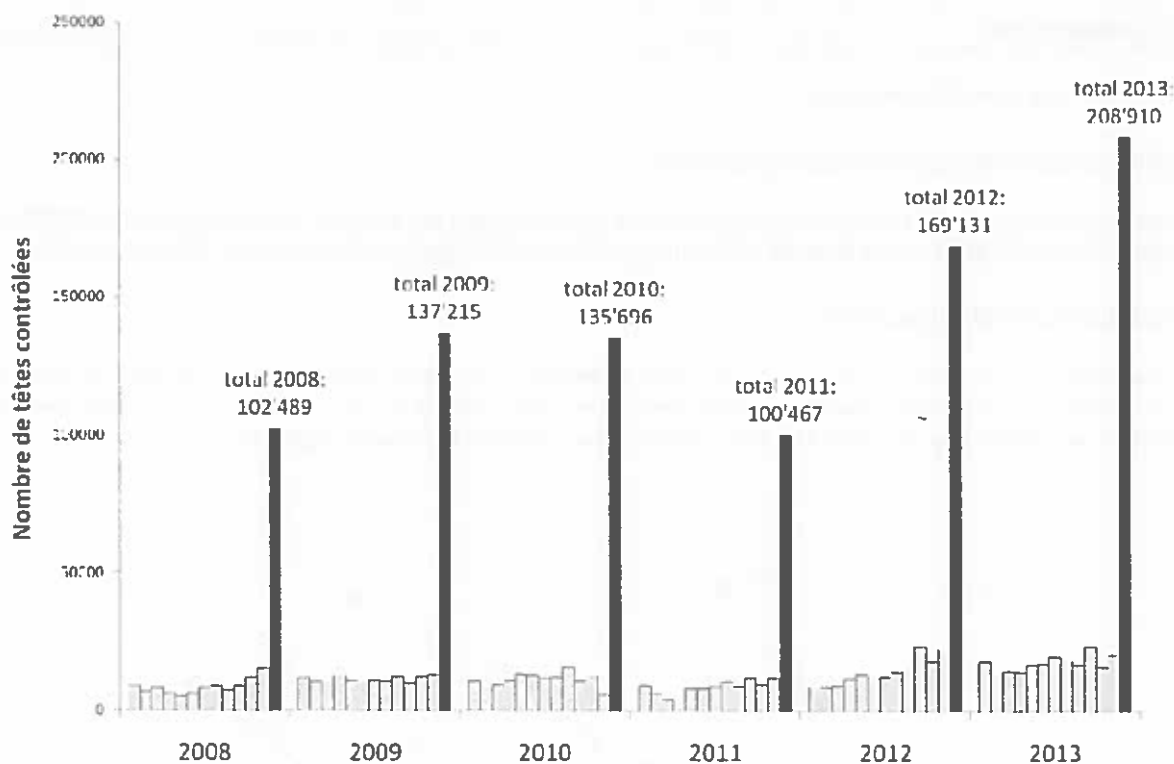


Figure 5 : arrivages mensuels et annuels de bovins sur le site de Port-Bouët entre 2008 et 2013.

Source : rapport annuel 2013 de la Direction des Abattoirs et de l'Hygiène Alimentaire

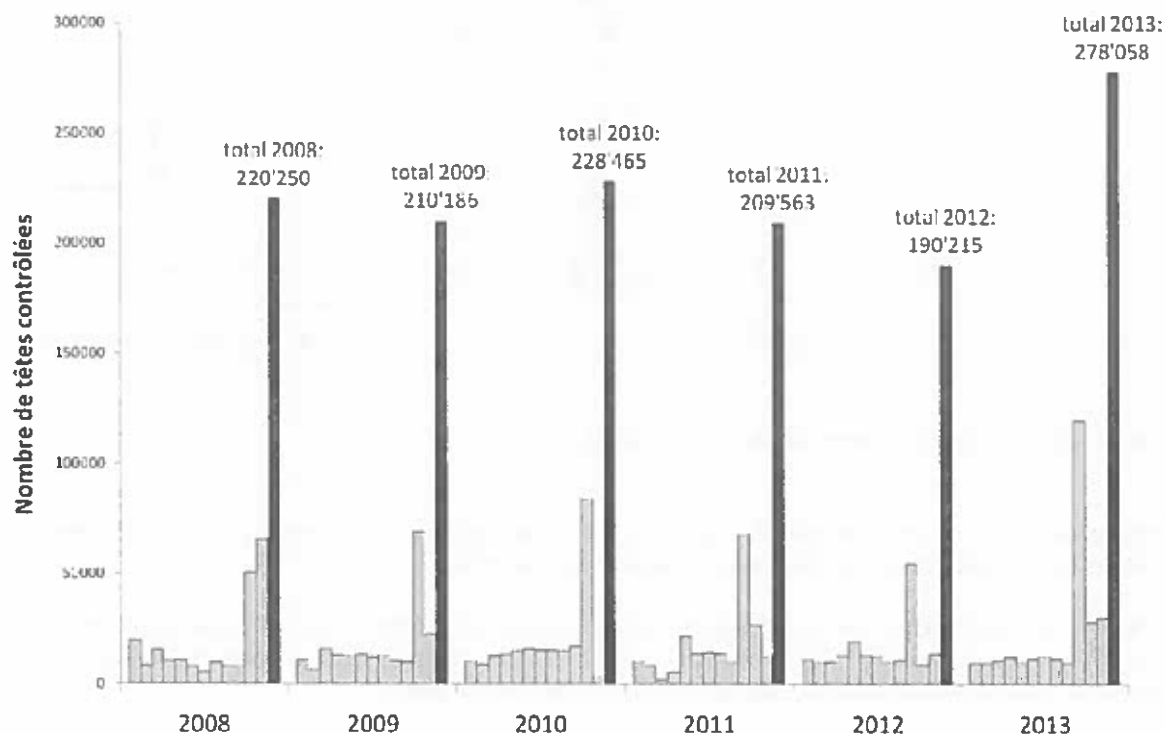


Figure 6 : arrivages mensuels et annuels d'ovins/caprins sur le site de Port-Bouët entre 2008 et 2013.

Source : rapport annuel 2013 de la Direction des Abattoirs et de l'Hygiène Alimentaire

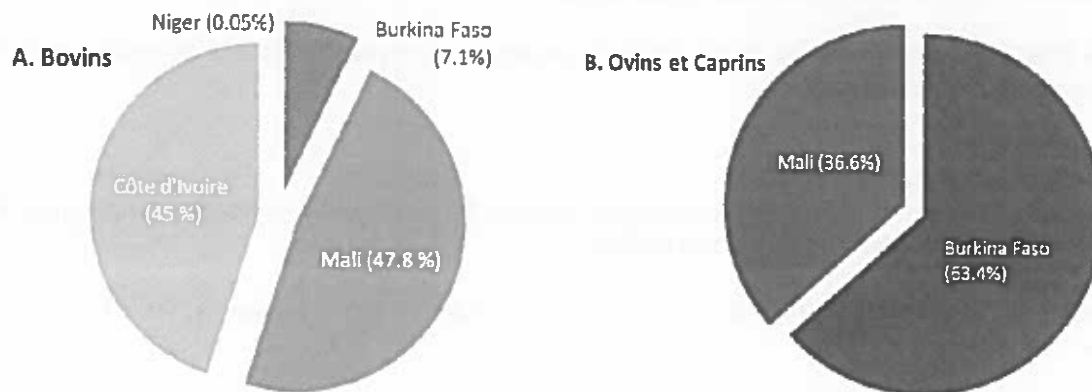


Figure 7 : origine des bêtes vendues sur le site de Port-Bouët en 2013

(Source : rapport annuel 2013 de la Direction des Abattoirs et de l'Hygiène Alimentaire)

B3 - Transporteurs : convoyeurs à pied, camions et trains

Les moyens utilisés pour convoyer aussi bien les bovins que les petits ruminants d'un marché à l'autre sont la conduite à pied, le camion (remorque ou semi-remorque) et le train.

Les convoyeurs à pied, bouviers ou bergers

Les convoyeurs acheminent les animaux des fermes vers les différents marchés. Sur les marchés, ils sont chargés de les garder et de les surveiller durant toutes les négociations et transactions. Ils sont rémunérés à raison de 15'000 FCFA par troupeau.

Le transport en camion

C'est le mode de transport le plus utilisé actuellement. Il est assuré par les transporteurs qui sont propriétaires de camions (remorques ou semi-remorques) normalement destinés au fret de marchandises.

Ils transportent des animaux des villes secondaires et des pays de l'hinterland vers les marchés terminaux d'Abidjan et au retour, ils chargent des marchandises. Les camions de transport ne sont pas adaptés aux longs trajets (confinement, hygiène, fatigue des animaux et dépréciation de la viande, bagarres entre animaux, mortalités,...).

Le coût du transport est fonction de la provenance et des saisons de récolte des produits agricoles (variations de la disponibilité des camions). Il varie de 250'000 F CFA (Niakaramadougou) à 850'000 F CFA (Mopti) (Tableau 4).

Tableau 4 : coût du transport en camion à destination d'Abidjan (en F CFA)

Source : rapport de la Direction des Abattoirs et de l'Hygiène Alimentaire, Dr. Ouattara, District Autonome d'Abidjan

PROVENANCE	AVANT RECOLTE	APRES RECOLTE
Segou (MALI)	700'000	500'000
Katiola (CI)	550'000	400'000
Sikasso (MALI)	450'000	350'000
Mopti (MALI)	850'000	700'000
Bobo Dioulasso (BF)	400'000	350'000
Niakara (CI)	300'000	250'000
Nielle (CI)	400'000	350'000

Un camion transporte environ de 200 à 300 moutons par voyage.

Pour l'année 2013, 5'461 camions ont été utilisés pour le convoyage des bovins contre 971 pour les petits ruminants vers le marché terminal de Port-Bouët.

Le transport par le train

Le train représente un moyen de transport sûr et de grande capacité. Il n'est disponible que depuis Ouagadougou et Bobo-Dioulasso vers les destinations de Bouaké et d'Abidjan.

Le coût du transport est fonction de la taille du wagon : 356'000 F CFA pour le petit wagon et 492'000 F CFA pour le grand wagon.

Un petit wagon contient 266 moutons et un grand 300.

Pour l'année 2013, 106 wagons ont été utilisés pour le transport des bovins et 254 wagons pour celui des petits ruminants vers le marché terminal de Port-Bouët.

B4 – Les tuteurs ou courtiers

Les courtiers sont en permanence sur les marchés à bétail, ils connaissent les divers acteurs et peuvent présenter les acheteurs aux vendeurs et vice versa. Ils jouent un rôle de facilitateur dans les transactions entre commerçants et acheteurs (boucher-chevillards, revendeurs). Ils sont témoins et garants de la légitimité des transactions entre les deux parties, ce qui les investit de l'entière responsabilité en cas de litige ultérieur (cas de vente d'animaux volés ou perdus).

En outre, les courtiers hébergent les importateurs et les prennent en charge jusqu'à la fin de leur séjour.

En contrepartie de toutes ces "prestations", les courtiers sont rémunérés avec une commission financière par tête d'animal vendue à raison de 5 000 FCFA par tête de bovin et de 200 FCFA par tête de petit ruminant.

A Port-Bouët : à ce jour, il y a 88 courtiers (60 Maliens, 25 Burkinabés, et 3 Ivoiriens) sur le marché aux bovins et 38 courtiers (20 Burkinabés, 16 Maliens, 1 Nigérien et 1 Mauritanien) sur le marché aux petits ruminants. Les tuteurs de Port-Bouët sont aussi en charge de la vente des animaux qui seront acheminés vers les autres marchés de la ville.

B5 – Les revendeurs

Ce sont généralement de jeunes commerçants qui achètent les animaux au débarquement et au comptant avec les courtiers. En général, ils achètent une certaine catégorie d'animaux, soit les béliers destinés aux sacrifices et autres pratiques (baptêmes, funérailles, mariages..), soit les brebis et les béliers castrés qui sont uniquement destinés à la boucherie. Ils les revendent sur le marché à la population.

A Port-Bouët : le marché aux bovins compte 28 revendeurs dont 19 Maliens, 7 Burkinabés et 2 Ivoiriens et celui des petits ruminants 67 revendeurs (35 Burkinabés et 32 Maliens). La majorité des revendeurs à Port-Bouët sont installés sur le marché toute l'année. Pendant les périodes de fêtes (Tabaski et fêtes de d'année), certains revendeurs occasionnels apparaissent sur les marchés.

B6 – Autres acteurs

Agents du District (vétérinaires, agents d'élevage, zootechniciens)

A Port-Bouët : des agents du District sont présents sur le site et assurent toute une série de contrôle sur les bêtes à leur arrivée et durant leur séjour sur le marché. Ils assurent :

- Le contrôle sanitaire des animaux au débarquement et sur le marché ;
- La production des statistiques ;

- La délivrance des laissez-passer sanitaires des animaux en transit au niveau du District d'Abidjan et vers l'intérieur du pays ;
- La gestion technique du marché.

Vendeurs d'eau et d'aliments pour bétail

Ces vendeurs procurent aux revendeurs du fourrage vert, des épiluchures de manioc, du son de blé et de l'eau pour l'alimentation et l'abreuvement des animaux en attente d'être commercialisés.

Ces fourrages sont ramassés sur des parcours naturels dans les communes d'Abobo, Yopougon, Anyama et Bingerville.

L'abreuvement est assuré par les femmes qui distribuent l'eau dans des bassines.

Bouvier, bergers

Il existe deux types de bouvier et de bergers : ceux qui participent au convoyage des animaux par camion ou train, et ceux qui, sur les marchés, surveillent les animaux jusqu'à leur vente.

C – LA TRANSFORMATION

Source : rapport de la Direction des Abattoirs et de l'Hygiène Alimentaire, Dr. Ouattara, District Autonome d'Abidjan

Les acteurs classiques de la transformation sont :

- C1 – les chevillards
- C2 – les bouchers abattants détaillants
- C3 – les bouchers détaillants
- C4 – les rôtisseurs

Dans la plupart des localités ces bouchers ont constitué des associations et des syndicats pour la défense de leurs intérêts.

C1 – Les chevillards (bovins) ou bouchers grossistes (petits ruminants)

Les chevillards achètent les animaux à crédit avec les courtiers, les font abattre puis vendent la viande en gros et à crédit aux bouchers détaillants. Ce crédit en nature doit être remboursé à une périodicité convenue.

La marge bénéficiaire du chevillard est en moyenne de 150 FCFA par kilogramme de viande vendue.

A Port-Bouët : il y a 64 chevillards agréés par l'Etat sur le marché aux bovins.

C2 – Les bouchers abattants détaillants

Les bouchers abattants détaillants abattent pour eux-mêmes et se chargent personnellement de la vente de la viande sur les marchés. Ils agissent pour leur propre compte depuis l'acquisition des animaux jusqu'à la vente de la viande aux consommateurs.

La marge bénéficiaire du boucher abattant détaillant est en moyenne de 300 FCFA par kg de viande vendue.

A Port-Bouët : il y a 3 bouchers abattants détaillants agréés par l'Etat sur le marché aux bovins.

C3 – Les bouchers détaillants

Les bouchers détaillants achètent à crédit auprès des chevillards un quartier, une demi-carcasse ou une carcasse de bœuf ou de petit ruminant pour le vendre en détail aux consommateurs. Le règlement de la dette se fait habituellement après la vente.

La marge bénéficiaire du boucher détaillant est en moyenne de 200 FCFA par kg de viande vendue.

Dans tout le District : Il y a 115 bouchers détaillants agréés par l'Etat sur les marchés aux bovins et aux petits ruminants.

C4 – Les rôtisseurs de viandes

Ils sont dans toutes les villes, communes et quartiers du pays, ils font des rôtis, des grillades sous forme de morceaux et de brochettes avec de la viande de petit ruminant, secondairement avec la viande bovine.

D – LA CONSOMMATION

Source : rapport de la Direction des Abattoirs et de l'Hygiène Alimentaire, Dr. Ouattara, District Autonome d'Abidjan

Les consommateurs achètent soit un animal vivant sur le marché (en particulier les ovins pour la Tabaski) soit de la viande au détail auprès des bouchers.

LES INFRASTRUCTURES A ABIDJAN

Source : rapport de la Direction des Abattoirs et de l'Hygiène Alimentaire, Dr. Ouattara, District Autonome d'Abidjan

Il existe deux types d'infrastructures à Abidjan : les marchés et les abattoirs.

Les marchés

Les marchés terminaux

Au niveau du District d'Abidjan, on compte deux marchés terminaux, les deux situés à Port-Bouët : le marché aux bovins et celui aux petits ruminants.

Le marché à bétail de bovins d'une superficie de 3,2 hectares a été entièrement réhabilité en 2012.
En 2013, il a accueilli 208 910 animaux.

Le marché à bétail des petits ruminants d'une superficie de 5 hectares est en réhabilitation.
En 2013, il a accueilli 278 058 ovins-caprins.

Les marchés annexes

Il y a cinq marchés annexes à Adjamé, Attécoubé, Abobo, Williamsville et Yopougon (Tableau 5). On y vend uniquement des petits ruminants. Tous les acteurs des marchés annexes viennent s'approvisionner aux marchés terminaux de Port-Bouët (Tableau 6).

Tableau 5 : caractéristiques des marchés annexes à petits ruminants du District d'Abidjan

Source : rapport de la Direction des Abattoirs et de l'Hygiène Alimentaire, Dr. Ouattara, District Autonome d'Abidjan

Parc	Superficie	Nbr d'acteurs	Nbr d'animaux vendus/an
Abobo	1 ha	88	10'000 têtes
Adjamé	2100 m ²	40	5'000 têtes
Williamsville	1 ha	400	25'000 têtes
Attécoubé	2 ha	90	15'000 têtes
Yopougon	3'000 m ²	40	10'000 têtes

Tableau 6 : nombre d'opérateurs sur les marchés à bétail de Port Bouët par pays et activité, pour les bovins et les petits ruminants (BF = Burkina Faso, CI = Côte d'Ivoire, Mau = Mauritanie)

Source : rapport de la Direction des Abattoirs et de l'Hygiène Alimentaire, Dr. Ouattara, District Autonome d'Abidjan

TYPE D'OPERATEUR	BOVINS				PETITS RUMINANTS				
	BF	Mali	CI	Total	BF	Mali	Niger	Mau.	Total
Commerçants locaux	-	-	24	24	-	-	-	-	-
Importateurs	46	185	-	231	200	120	-	-	320
Courtiers ou tuteurs	25	60	3	88	20	16	1	1	38
Revendeurs	7	19	2	28	35	32	-	-	67
TOTAL	78	264	29	371	255	168	1	1	425

Les abattoirs

Le District d'Abidjan dispose de trois abattoirs dont le principal est basé à Port-Bouët, les deux autres, annexes, étant situés respectivement à Abobo et à Yopougon.

Pour 2013, l'abattoir d'Abobo a enregistré l'abattage de 11'899 bovins soit 7% du volume total des abattages et 1'528 petits ruminants soit 1,4 %.

Quant à l'abattoir de Yopougon, il a enregistré l'abattage de 5'063 bovins soit 3% du volume total des abattages et 227 petits ruminants soit 0,2 % (Tableaux 7 et 8).

Les taxes d'abattage dans ces trois abattoirs sont de 3000 F CFA pour les bovins et de 700 FCFA pour les ovins et caprins.

Tableau 7 : abattages contrôlés de bovins dans les abattoirs de Port-Bouët, Abobo et Yopougon de 2008 à 2013

Source : rapport de la Direction des Abattoirs et de l'Hygiène Alimentaire, Dr. Ouattara, District Autonome d'Abidjan

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Janvier	5'335	8'704	8'964	5'700	11'511	14'691
Février	4'724	7'854	8'199	6'753	11'241	12'502
Mars	5'958	9'216	8'114	3'174	10'879	13'029
Avril	5'475	9'313	7'812	1'805	11'478	12'466
Mai	6'949	9'342	8'724	6'655	14'318	14'290
Juin	8'077	9'088	9'080	7'969	15'068	13'966
Juillet	9'032	9'291	9'324	6'973	15'250	15'005
Août	8'854	9'446	9'761	7'235	15'313	14'815
Septembre	9'202	9'285	11'463	7'812	14'469	13'336
Octobre	8'734	9'524	13'456	10'405	14'546	13'132
Novembre	9'501	9'282	7'172	9'440	14'545	13'452
Décembre	9'820	9'830	3'554	10'750	16'330	14'235
TOTAL	91'661	110'175	105'623	84'671	164'948	164'919

Tableau 8 : abattages contrôlés d'ovins et caprins dans les abattoirs de Port-Bouët, Abobo et Yopougon de 2008 à 2013

Source : rapport de la Direction des Abattoirs et de l'Hygiène Alimentaire, Dr. Ouattara, District Autonome d'Abidjan

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Janvier	2'920	4'298	9'355	4'247	6'982	8'872
Février	2'881	3'994	9'205	3'478	7'401	7'820
Mars	3'155	4'981	9'190	976	6'869	8'724
Avril	3'054	5'389	10'202	531	8'030	7'747
Mai	3'295	5'305	11'948	2'333	12'080	9'407
Juin	3'482	5'431	11'117	6'188	12'121	9'147
Juillet	3'605	5'805	11'166	7'823	13'024	12'296
Août	3'538	6'148	11'866	8'563	12'189	11'085
Septembre	4'069	5'859	11'131	6'682	12'647	11'362
Octobre	3'649	7'274	10'639	8'791	10'007	7'277
Novembre	3'670	6'844	6'125	6'623	7'843	6'951
Décembre	4'347	10'376	2'344	8'588	12'273	9'924
TOTAL	41'665	71'704	114'288	64'823	121'466	110'612

C. LE MARCHE AUX PETITS RUMINANTS DE PORT-BOUËT

Contexte

Source : document de projet de Direction de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Habitat, sous-direction de l'Aménagement Foncier et du Permis de Construire, District Autonome d'Abidjan

Localisation

Le site du marché aux petits ruminants est situé dans la commune de Port-Bouët, à l'Ouest de l'hôpital général. Il est limité au Nord par la parcelle de la société Silove, à l'Est par la voie ferrée, au Sud par le parc à bovins et à l'Ouest par le lotissement des éleveurs.

En termes de desserte, deux importants axes routiers, l'Avenue de l'Atlantique et le Boulevard de Petit-Bassam permettent d'accéder au site. Ce dernier boulevard, qui longe la limite Sud du marché, doit faire l'objet d'un élargissement pour fluidifier le trafic entre Abidjan et Grand-Bassam.

On peut enfin noter l'existence de quelques équipements dans les environs, notamment l'hôpital général, la cité universitaire de Port-Bouët 1, le collecteur principal, un réseau d'éclairage public et un réseau d'eau courante.

Le complexe abattoir – marché à bétail de Port-Bouët

Le marché aux petits ruminants fait partie d'un complexe abattoir-marché à bétail qui comprend :

- un marché à bovins de 3,2 ha ;
- un espace boucherie de 2,8 ha ;
- deux salles d'abattage de 1,8 ha.

Site du marché aux petits ruminants



Figure 8 : vue aérienne du site de Port-Bouët.

Source : Google maps

Le marché se situe sur un terrain bas de 5 ha, relativement plat et inondable en cas de pluies. Les déclivités sont faibles et orientées dans le sens Sud-Nord en direction de la lagune.

Avant le début du projet, l'espace était occupé par des installations spontanées. L'occupation hétérogène était composée de baraquements, de lieux de culte, d'habitations précaires, de toilettes publiques de fortune et de petits commerces. De nombreux animaux étaient libres de divaguer, représentant une source d'insécurité sur les axes routiers avoisinants.

La zone de l'abattoir d'Abidjan sise à Port-Bouët est destinée à l'industrie animale au regard du schéma directeur de la ville d'Abidjan. Le projet de réhabilitation du marché aux petits ruminants s'inscrit dans ce schéma.

Le projet de réhabilitation

Enjeux

Initié en 2008 par le Directeur Général de l'Administration du District Autonome d'Abidjan, l'aménagement du marché des petits ruminants de Port-Bouët touche plusieurs enjeux:

- L'hygiène
 - du site à travers l'assainissement du site et de son environnement ;
 - des bêtes vendues en centralisant leur arrivage et leur contrôle, et donc en limitant le nombre de lieux de vente en ville ;
 - de la viande en limitant les abattages clandestins.
- La sécurité
 - des personnes et des biens ;
 - des quartiers et des voies de circulation en raison de la divagation des animaux.
- L'organisation de la filière bétail
 - à travers un système plus transparent ;
 - avec la gestion de la foire de la Tabaski ;
 - avec la maîtrise des arrivages ;
 - en assurant la régularité d'approvisionnement en petits ruminants.
- La stabilisation des prix pendant la fête de la Tabaski.
- La maîtrise de l'occupation du sol à des fins financières.

Objectifs

Il s'agit d'un projet de lotissement à caractère commercial dont les lots sont destinés à la construction d'enclos pour le parcage et la commercialisation des ovins et caprins.

L'objectif est de mettre à la disposition de la population abidjanaise un cadre pour la vente de petits ruminants qui offre toutes les commodités nécessaires à une bonne hygiène à travers :

- l'assainissement du site (drainage des eaux de ruissellement) ;
- la protection du site (clôture) ;
- le lotissement et l'accessibilité aux lots (voirie) ;
- une programmation efficiente des équipements (hygiène, sécurité, culte, commerce, ...).

Parcellaire

Le projet concerne une parcelle d'un seul tenant d'une superficie de cinq hectares.

Il propose un parcellaire simple, constitué d'îlots, de lots et d'équipements appropriés. Il s'agit d'un lotissement spécial dont les lots sont exclusivement affectés à la construction d'enclos. Le projet prévoit 600 lots de 70 m² permettant chacun d'y regrouper jusqu'à 100 bêtes.

Voirie

La voirie dans ce projet est exclusivement piétonne et se compose de :

- la voie triomphale de 6 m de large ;
- les pénétrantes de 5 m de large ;
- des voies secondaires, représentées par les passerelles de 2.5 m de large.

Drainage, terrassement et équipements

Le projet prévoit l'assainissement, le drainage et la sécurisation du site par :

- l'enlèvement des ordures
- le terrassement du terrain
- la réalisation de caniveaux d'évacuation des eaux de pluie
- la construction d'un mur de clôture
- l'électrification du site (éclairage public, ...)

En matière d'équipements, les dispositions visent un meilleur cadre d'activité. Il est prévu entre autres :

- le dallage en béton et la pose de piliers d'angle dans 600 enclos de 70 m²
- six blocs sanitaires
- un dispensaire
- trois postes d'inspection vétérinaire et de surveillance
- deux points d'approvisionnement en eau courante
- deux réserves foncières pour des lieux de culte
- six réserves foncières pour des espaces de restauration et pour d'autres activités auxiliaires
- trois abris pour les clients
- un éclairage public

Coût : le projet est estimé à 2'300'000'000 FCFA, soit 3'511'450 €.

Planification, mise en œuvre et gestion

La société de transport ivoiro-burkinabé (STIB) a remporté l'appel d'offre du District en 2008. La STIB planifie, finance et réalise les travaux en BOT (« build, operate & transfer »). L'accord fait l'objet d'une convention qui a subi plusieurs amendements au fil de l'évolution du projet. La STIB sous-traite les travaux de construction à un entrepreneur local qui a changé en 2009 (performance non satisfaisante).

La STIB est familière du marché et de ses usagers car elle y achemine des bêtes par train. Le président de la STIB, M. Issaka Sawadogo, est le président de la Confédération des Fédérations Nouvelles des Filières Bétail Viandes des Pays Membres de l'UEMOA (COFENABVI).

Pour une question de bonne gouvernance (le District n'étant pas autorisé à avoir une régie de gestion et la STIB n'ayant pas vocation à être gestionnaire de site), le District Autonome d'Abidjan, propriétaire du parc, et la STIB, réalisatrice du projet, ont signé une convention en 2013 confiant la gestion financière et technique du parc à la Société de Prestations Financières SOPREFI pour une durée de douze ans. L'objet de la convention porte sur les aspects suivants :

- Affectation des enclos, magasins et toilettes aux demandeurs ;
- Établissement des contrats de location ;
- Perception des taxes sur les ovins, les loyers et les emplacements, les pas de porte ;
- Travaux de maintenance et d'entretien du site et des infrastructures ;
- Prise de toutes les mesures nécessaires au rayonnement du site ;

- Recrutement du personnel adéquat et compétent pour la gestion du site ;
- Elaboration des rapports trimestriels de sa gestion au District et à STIB ;
- Souscriptions aux différentes polices d'assurance ;
- Ester en justice pour le compte du District ou de STIB.

L'état d'avancement du projet de réhabilitation

A ce jour, les travaux suivants ont été effectués :

- Le site a été remblayé, assaini, drainé et terrassé
- Les voies principales d'accès ont été tracées
- L'électricité a été installée
- 385 enclos ont été aménagés (dallage en béton, piliers de clôture)
- 67 magasins sont terminés
- Les abris pour les clients sont en voie d'achèvement
- La clôture est réalisée

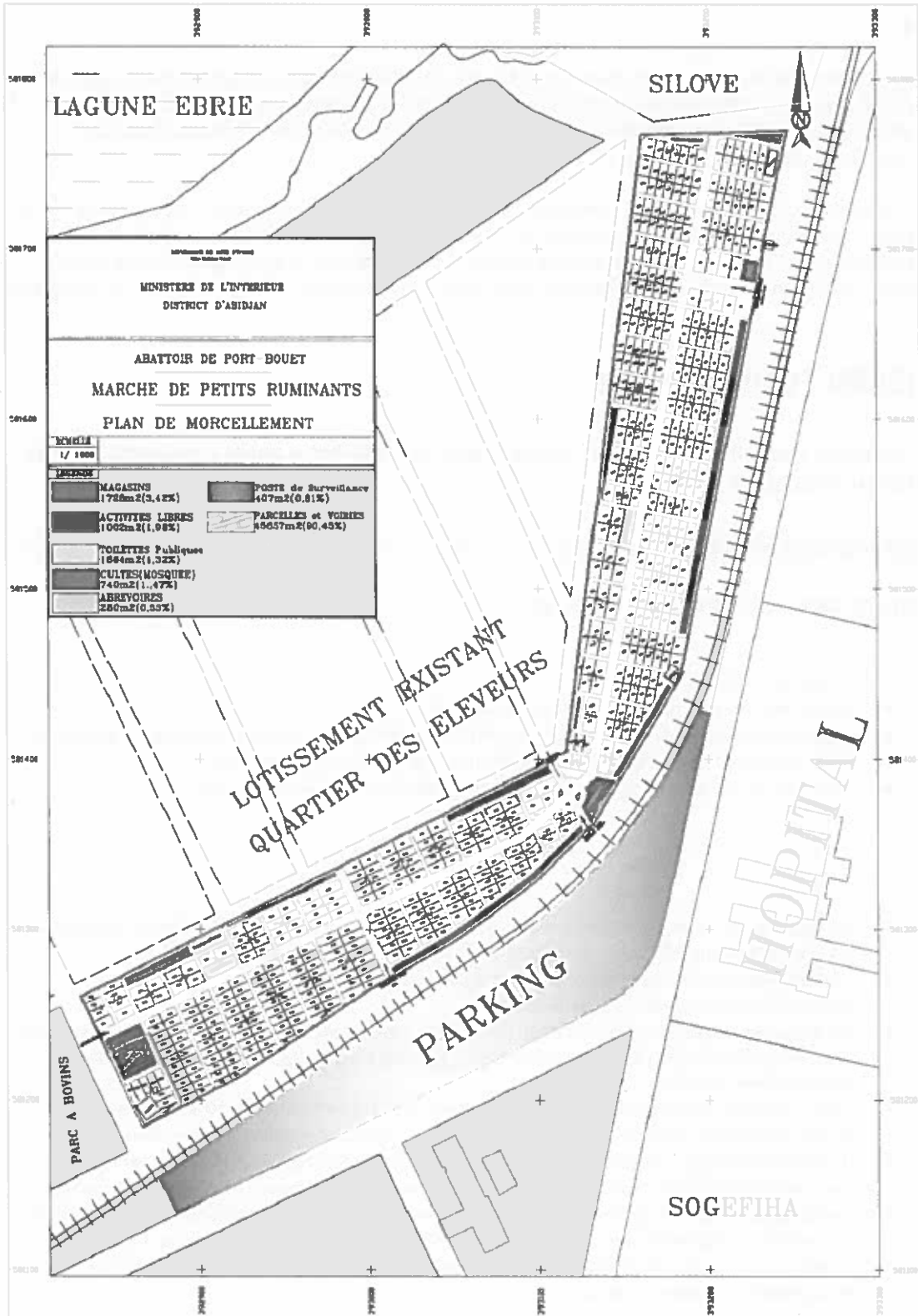
Encore à faire (selon STIB)

- Bétonner la voie triomphale
- Terminer les enclos (215 restant sur les 600 prévus)
- Terminer les magasins (43 restant sur les 110 prévus)
- Construire les abreuvoirs
- Aménager les entrées (rouvrir certaines, aménager les autres)
- Construire les quais de débarquement pour les camions et les trains (en partenariat avec la SITARAIL)
- Construire les dispensaires (hommes, animaux)
- Reconstruire la mosquée (à la fin)
- Achever les blocs sanitaires

La question du parking reste ouverte, dépendant du projet d'élargissement de la voie pour Grand-Bassam.

Plan de morcellement du marché aux petits ruminants de Port-Bouët

Source : Direction de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Habitat, District Autonome d'Abidjan



D. LES RESULTATS DE L'ANALYSE

Préambule

Les travaux prévus sont à ce jour toujours en cours ce qui fait que l'exploitation du site, telle que prévue dans les conventions, n'est pas encore effective. Cependant, un certain nombre de réalisations importantes ont déjà été effectuées, notamment l'assainissement du site et l'aménagement d'un certain nombre d'enclos, changeant considérablement les conditions de travail sur le marché.

En gardant à l'esprit la situation provisoire de l'aménagement et de l'exploitation du marché, il est possible de dresser quelques constats. L'essentiel de ces constats repose sur des observations de terrain, des témoignages, des déductions et quelques chiffres du rapport d'activité de la Direction des Abattoirs et de l'Hygiène Alimentaire du District Autonome d'Abidjan. La pertinence de ces remarques est susceptible de changer avec le temps et l'évolution du projet.

DIMENSION ECONOMIQUE

Est-ce que le projet a amélioré l'efficacité économique de la filière « petits ruminants » dans l'agglomération d'Abidjan?

ANALYSE « dimension économique »

Enjeu 1 : progression de l'activité commerciale

Questions

Est-ce que le projet a contribué à :

- augmenter la vente des petits ruminants sur le site ?
- augmenter les activités économiques locales liées à la filière du bétail (nourriture, ...) et liées à l'existence du marché (biens de consommation courante, services associés) ?
- améliorer les conditions de sécurité des biens et des transactions sur le site ?

Éléments de diagnostic

- Sur les 600-700 bêtes qui arrivent chaque jour en moyenne environ 60-100 vont sur les autres marchés d'Abidjan, 300 sont abattues et 200 sont vendues à des particuliers.
- L'assainissement et l'optimisation de l'espace sur le site a permis d'augmenter le nombre d'enclos et d'augmenter la capacité du site.
- Les arrivages en 2013 (environ 278'000 bêtes) sont plus élevés de 30% par rapport à la moyenne des années précédentes (2008-2012 = environ 212'000 ± 14'000 bêtes) (source : rapport annuel District Autonome d'Abidjan)
- Pour la Tabaski, 2013 (environ 148'000 bêtes) voit une augmentation de 60% par rapport aux années 2008-2012 (environ 94'000 ± 19'000) (source : rapport annuel District Autonome d'Abidjan)
- Quant aux abattages annuels, ils ont aussi augmenté en 2013 (~environ 110'000) par rapport aux années 2008-2012 (environ 83'000 ± 34'000) (source : rapport annuel District Autonome d'Abidjan)
- L'aménagement du site (clôture en particulier) a sécurisé les transactions liées au bétail comme au commerce en général, en particulier en faisant diminuer le nombre de vols et d'agressions.
- La clôture autour du site permet un meilleur contrôle social des personnes présentes sur le site et augmente le sentiment de sécurité.
- L'absence d'une banque sur le site limite la sécurité des transactions et des biens (crédits, sécurisation des valeurs) et donc le développement des activités. Une banque est a priori prévue sur le site de l'espace boucherie.

- L'augmentation des arrivages a accru les activités de la filière bétail (plus d'animaux à décharger, à nourrir, à abreuver, à soigner...) ainsi qu'une augmentation des activités indirectes (services à la personne, commerces divers...).
- Les animaux sont stationnés dans de meilleures conditions sanitaires (moins humides) et sont donc moins malades (pneumonies en particulier) et moins stressés (les temps d'attente dans les camions à l'arrivée ont nettement diminué) : les bêtes sont vendues à un meilleur prix.
- Le cadre de vente a été amélioré rendant le site plus attractif, en particulier pour la clientèle aisée. En outre, cela facilite la fidélisation de la clientèle.
- La fin des travaux qui prévoit le déplacement de certains vendeurs est vécu par certains d'entre eux comme un risque de perdre des clients.
- Le nombre de boutiques prévues par le projet est jugé trop élevé par certains interlocuteurs qui estiment que cela se fait au détriment des enclos.

Enjeu 2 : création d'emploi

Q.

- Est-ce que le projet a contribué à générer, directement ou indirectement, de l'emploi (formel ou informel) ?

Éléments de diagnostic

- Un plus grand nombre d'enclos permet l'activité de plus de revendeurs sur le site
- Un plus grand nombre d'enclos demande la présence de plus de bouviers, gardiens, ... (en général 5 à 6 personnes travaillent sur un enclos, payées par un pourcentage sur les ventes)
- L'augmentation des ventes et l'aménagement du site (assainissement, électricité...) a favorisé l'installation de petits commerces connexes
- A ce jour aucune catégorie d'usagers ne semble avoir été exclue depuis début des travaux
- Quelques emplois ont été créés pour la gestion du site (SOPREFI)

Enjeu 3 : amélioration de la régulation des prix

Q.

- Est-ce que le projet a contribué à réguler le prix des animaux vendus sur le site ?

Éléments de diagnostic

- A ce jour, il n'existe pas de contrôle formel des prix pratiqués sur le site. Mais il existe a priori un contrôle informel entre les revendeurs (concurrence).
- Un plus grand nombre d'enclos permettent l'activité de plus de revendeurs ce qui augmente la concurrence : une meilleure régularité dans l'approvisionnement du marché diminue la fluctuation de l'offre et limite l'envolée des prix lors de fortes demandes. Il semblerait même que les prix à Abidjan puissent parfois être aussi bas que dans le pays d'origine des bêtes.
- En période de Tabaski, la forte demande provoque systématiquement une envolée des prix. A noter cependant en 2013 que des surplus de stock (~ 15'000 bêtes) ont dû être renvoyés au pays (trop forte compensation par rapport à un manque en 2012).
- L'amélioration du système de recouvrement rendra la spéculation plus difficile et permettra à terme un meilleur contrôle des prix.
- La capacité d'un enclos (100 bêtes) ne suffit en général pas à accueillir toutes les bêtes d'un déchargement ce qui implique le besoin de disposer de 2 ou 3 enclos. Au moment de la mise en exploitation du marché, cette contrainte pourrait impliquer une augmentation des coûts de fonctionnement des vendeurs qui serait répercutée sur les prix de vente.

- Les opérateurs du site devront a priori consentir une limitation des montants prélevés sur le marché, et donc une réduction de leur marge, s'ils ne veulent pas générer une augmentation des prix.
- Le rôle et l'impact de certains intermédiaires sur les prix n'est pas clair que ce soient les coxers (intermédiaire entre les clients et les vendeurs) ou les tuteurs (intermédiaire entre les importateurs et les vendeurs).
- En 2010, la Confédération (COFENABVI) aurait proposé la création d'un comité de gestion du marché pour contrôler les arrivées et les ventes mais ce comité n'a jamais véritablement fonctionné et il n'existe plus aujourd'hui.

Enjeu 4 : équilibre financier

- Est-ce que, dans le système de conventions actuel, l'investissement est rentable pour les différents opérateurs (District, SOPREFI, STIB) ?
- Est-ce que le projet a contribué à améliorer les revenus du District ?
- Est-ce que les usagers (vendeurs, boutiques) sont en capacité de supporter les coûts du projet tel que répercutés par les différents opérateurs ?

- Le projet à ce jour n'est pas terminé, son exploitation n'est donc pas encore réalisée telle que prévue dans les conventions.
- A ce jour, sont payés : les taxes de débarquement (200 FCFA par tête dont 150 vont au District et 50 à la Mairie de Port-Bouët), les taxes sanitaires (150 FCFA par tête), les enclos durant la Tabaski (pour la durée de la foire, pour 300 bêtes : 120'000 FCFA pour la location de l'enclos, 60'000 FCFA de taxes) et les taxes d'abattage (500 FCFA).
- Les enclos hors Tabaski ne font à ce jour pas l'objet de location.
- Les boutiques ne sont pas encore en location.
- L'augmentation des arrivages a eu un effet direct sur l'amélioration des revenus du District par l'augmentation du recouvrement des taxes de débarquement et des taxes sanitaires.
- Le projet a facilité le recouvrement et donc amélioré les rentrées fiscales.
- Une série d'éléments déterminant la rentabilité du projet pour les divers partenaires demeure indéterminée : les prix de location des enclos et des boutiques à la mise en service, la clef de répartition des revenus entre les partenaires, le cahier des charges et le calendrier de fin de projet, le montant des investissements encore à consentir, la date de la mise en exploitation du site.
- La rentabilité du projet demande une augmentation de la fréquentation du marché qui sera en partie soutenue par l'augmentation naturelle de la demande en viande portée par la croissance démographique à Abidjan.
- La rentabilité du projet serait améliorée par une concentration des ventes faites dans Abidjan sur le marché de Port-Bouët
- Les opérateurs du site devront a priori consentir une réduction de leur marge s'ils ne veulent pas générer une augmentation des prix de vente sur le marché (montant soutenable évoqué pour un enclos par mois : 25'000 FCFA)
- Une mise en exploitation partielle serait prévue dès que 70% des travaux (a priori sur la base de la première convention) sont finalisés.

CONCLUSION « dimension économique »

L'activité économique sur le marché aux petits ruminants de Port-Bouët n'est pas formalisée au sens classique du terme, mais structurée et fortement hiérarchisée et le rôle de chaque usager y est subtilement déterminé. Le système économique local repose sur la réputation et la confiance entre les partenaires.

L'activité commerciale globale sur le site a progressé depuis la réouverture du marché après la première phase de travaux (2013). Cette augmentation générale est sous-tendue par :

- I. Une augmentation des arrivages et des ventes sur le site, permise par l'augmentation de l'espace à disposition ;
- II. Une augmentation de l'activité des personnes présentes sur le site (revendeurs, gardiens d'enclos, fournisseurs d'eau et de fourrage, commerce de nourriture et de petits services), sans exclusion à ce jour d'une catégorie d'usagers;
- III. Une amélioration de l'état sanitaires des animaux et donc une augmentation de leur prix de vente ;
- IV. Une augmentation de l'emploi par un plus grand nombre de personnes actives sur le site (nouveaux revendeurs, activités commerciales annexes, ...);
- V. Une amélioration de l'approvisionnement sur le marché qui contribue à stabiliser les prix en minimisant les fluctuations de l'offre;
- VI. Une amélioration de l'efficacité du recouvrement des taxes grâce à la clôture qui permet de meilleures recettes fiscales et un meilleur contrôle de la spéculation ;
- VII. Une meilleure attractivité du site qui facilite la fidélisation de la clientèle et attire potentiellement des clients plus aisés ;
- VIII. Une sécurisation du site grâce à la clôture qui facilite le contrôle social des personnes présentes et qui diminue les vols et les agressions.

Pour ce qui est de l'équilibre financier du projet et de sa rentabilité, celle-ci reste incertaine. A cela plusieurs raisons :

- I. La durée prolongée des travaux augmente régulièrement l'effort financier à consentir par les partenaires ;
- II. Le montant des investissements encore à consentir est difficile à estimer en raison des incertitudes sur le cahier des charges restant et sur le calendrier de la suite des travaux ;
- III. Même si la demande en viande de moutons à Abidjan promet une croissance régulière, le volume d'activités économiques sur le site nécessaire pour assurer la rentabilité financière des investissements est incertain ;
- IV. Les modes de recouvrement ne sont pas encore arrêtés (montants des taxes et loyers, clef de répartition entre les institutions, durée des conventions) ;
- V. Les taxes et loyers (revendeurs, boutiques) pourraient se révéler non soutenables pour les usagers du site, pénaliser l'activité du site et entraîner une baisse des recettes ;
- VI. Le montant des loyers pour les boutiques aura une influence sur le type de commerces pouvant s'y implantant et une concurrence avec les activités prévues sur le site du centre commercial proche des abattoirs est possible.

RECOMMANDATIONS « dimension économique »

- A. Arrêter le cahier des charges et le calendrier des travaux nécessaires à l'aboutissement du projet.
- B. Consolider la rentabilité et la durabilité du projet entre les opérateurs en
 - définissant les principaux paramètres de rentabilisation (avec consultations des usagers pour pouvoir définir des montants de taxes/locations soutenables)
 - dressant quelques scénarios alternatifs (avec intégration des projets limitrophes comme le centre commercial des bouchers, le parc aux bovins, l'élargissement de la voie pour Grand-Bassam, ...)
 - effectuant des simulations financières.
- C. Disposer d'un certain nombre d'indicateurs pour assurer le suivi du projet et de l'exploitation du marché :
 - Augmentation de l'activité : moyenne mensuelle d'animaux arrivés et abattus sur le marché (en première approximation des ventes) *in* rapport d'activité de la Direction de l'Hygiène Alimentaire et des Abattoirs.
 - Revenus financiers : montants des recouvrements des taxes de déchargement, sanitaire et d'abattage *in* rapport d'activité de la Direction du Recouvrement.
 - Sécurité : nombre de dénonciations de vols *in* archives des services de sécurité et de la police.

DIMENSION SOCIALE

Est-ce que le projet a contribué à plus d'équité sociale ?

ANALYSE « dimension sociale »

Enjeu 1 : Amélioration des conditions de travail

Q.	Est-ce que le projet a contribué à <ul style="list-style-type: none">• améliorer la sécurité des biens et des personnes sur le site ?• améliorer les conditions de travail pour les personnes travaillant sur le site ?
Eléments de diag.	<ul style="list-style-type: none">• Le drainage du site a permis d'éliminer la boue et de diminuer la présence d'eaux stagnantes améliorant la santé des personnes qui y travaillent (p.ex. guérison des blessures, ...)• Le site clos, sécurisé et illuminé : la sécurité des biens et des personnes est améliorée.• La métamorphose du site donne une meilleure image du marché, les usagers en sont aujourd'hui fiers et le marché est devenu plus attractif pour la clientèle aisée.• Le site offre des conditions de travail relativement exposées au soleil (peu de zones ombragées) et à la chaleur (murs, dalles en béton), à la poussière, aux déchets (organiques, ménagers)• L'amélioration générale des conditions de travail est relevée par les personnes en charge des inspections sanitaires. Cependant, l'équipement et le suivi médical des équipes (p.ex. vaccins) sont parfois insuffisants dans un contexte où les risques sanitaires et la pénibilité du travail demeurent élevés.

Enjeu 2 : Amélioration de la redistribution

Q.	<ul style="list-style-type: none">• Est-ce que le projet a maintenu ou fait croître le nombre de personnes travaillant sur le site ?
E. de diag.	<ul style="list-style-type: none">• Les meilleures conditions de travail permettent une intensification et une diversification de l'activité commerciale qui profite à un plus grand nombre de personnes : l'activité des usagers déjà présents augmente alors que l'amélioration du site donne l'accès au marché à d'autres acteurs (vendeurs mais aussi autres commerces).• La SOPREFI a recruté et recrutera du personnel pour assurer la gestion du site. Il semble cependant qu'à l'heure actuelle, les besoins en personnel ne soient pas encore élevés.

Enjeu 3 : Amélioration de l'inclusion

Questions	Est-ce que le projet a maintenu ou développé <ul style="list-style-type: none">• la diversité des catégories d'acteurs travaillant sur le site ?• l'intégration des différentes nationalités présentes sur le site ?• l'inclusion des femmes et des jeunes ?
El. de diag.	<ul style="list-style-type: none">• A ce jour, au vu du maintien du mode d'utilisation habituel du marché, le projet n'a vraisemblablement exclu aucune catégorie d'acteurs.• L'amélioration du site a permis l'arrivée de nouveaux commerçants comme de nouveaux clients.• Des personnes d'origines géographiques, d'âge, de statut et de religion différentes cohabitent sur le site. Les cas de conflits entre revendeurs semblent peu fréquents.• La transmission de l'activité de tuteurs ou revendeurs se fait de père en fils.

El. de diag. (suite)

- Certains jeunes qui travaillent sur le marché ne seraient que peu scolarisés.
- Des jeunes et des enfants sont actifs sur le marché comme gardiens ou pour escorter les bêtes à l'abattoir.
- Les femmes sont actives dans la vente de nourriture, de boissons, de biens de consommation courante ou dans le portage de l'eau (achat au quartier de bidons d'eau de 20l à 50 FCFA et vente dans les enclos à 100 FCFA)
- Aucune mesure spécifique du projet ne vise une amélioration des conditions des acteurs les plus vulnérables (femmes, enfants)

Enjeu 4 : Prise en compte des traditions sociales

Questions

- Quel est le rôle des tuteurs et quelle est leur place prévue dans le nouveau projet ?
- Le projet prévoit-il des aménagements ainsi qu'un mode d'organisation et de gestion compatible avec le fonctionnement actuel et les traditions des usagers ?

Éléments de diag.

- Les tuteurs jouent un rôle traditionnel d'intermédiaire dans la filière bétail en assurant l'accueil des importateurs (hôte), en facilitant la vente des animaux aux revendeurs (traduction, confiance, crédit) et en garantissant les transactions (suivi). Ils touchent une prime de 200 FCFA par tête vendue, parfois des avantages en nature.
- Les tuteurs évaluent l'activité de vente sur le marché et informent les éleveurs et les importateurs du nombre et du type de bêtes qui sont en demande.
- A l'heure actuelle, le projet ne prévoit pas des mesures de transition pour accompagner les mutations entre l'utilisation actuelle et le mode d'exploitation prévue par les opérateurs.

Enjeu 5 : Amélioration de la régulation des prix

Cf. dimension économique

CONCLUSION « dimension sociale »

Le projet a permis d'améliorer les conditions de vie et de travail sur le site. On peut notamment citer :

- I. Un site drainé, aménagé, sécurisé et éclairé qui facilite le travail et améliore la santé et la sécurité des usagers.
- II. Une amélioration notable de l'image du marché qui revalorise les métiers liés à la vente de bétail et contribue à une meilleure estime de soi des personnes y vivant et travaillant.
- III. Certaines mesures nécessaires qui ont été soulevées sont prévues au cahier des charges du projet mais non encore réalisées :
 - La construction de latrines et un mode d'évacuation des déchets organiques et ménagers
 - Un accès à un dispensaire
 - Des aménagements pour permettre aux usagers de dormir dans les enclos ou à proximité
 - Des quais et des rampes de déchargement pour les animaux

A ce jour, le projet donne l'accès au site à un plus grand nombre de personnes tout en maintenant une bonne cohabitation.

- I. Les personnes qui travaillent sur le site voient leurs revenus améliorés par l'augmentation de leur activité.
- II. Toutes les catégories de personnes actives sur le site avant le début des travaux ont a priori pu conserver leur activité.
- III. La qualité du site assaini a attiré de nouvelles personnes que ce soient des vendeurs, des petits commerçants ou des clients.
- IV. L'aménagement du site a préservé avec succès la cohabitation des personnes sur le site.
- V. Actuellement, le mode traditionnel de fonctionnement du site repose largement sur les tuteurs et le mode d'exploitation prévu par le projet pose la question de leur futur rôle.

RECOMMANDATIONS « dimension sociale »

- A. Veiller à la réalisation effective des aménagements prévus dans la suite du projet.
- B. Assurer la pérennité de l'amélioration des conditions sanitaires du site (cf. volet environnemental).
- C. Disposer d'une étude sociologique et financière pour évaluer l'efficacité de la filière bétail, apprécier le rôle des tuteurs et identifier les mesures que les pouvoirs publics et leurs délégataires devraient prendre pour maintenir le bon fonctionnement de la filière et garantir des prix abordables aux consommateurs abidjanais (sachant que souvent les systèmes économiques traditionnels sont très efficaces, car si des alternatives plus simples et plus rentables existent, elles sont rapidement adoptées).
- D. Proposer des mesures pour accompagner la transition entre l'utilisation traditionnelle du site à l'heure actuelle et le mode d'exploitation prévu par le projet.
- E. Garantir et renforcer la diversité des acteurs présents sur le site, par exemple en veillant à ne pas exclure les vendeurs d'eau suite à la construction des abreuvoirs ou éliminer certains petits vendeurs avec l'ouverture des boutiques.
- F. Favoriser l'inclusion d'acteurs minoritaires comme les femmes ou les jeunes.
- G. Faire attention que les enfants qui sont actifs sur le site soient scolarisés.
- H. Maintenir et encourager la diversité culturelle et sociale sur le site.
- I. Disposer d'un certain nombre d'indicateurs pour assurer le suivi du projet et de l'exploitation du marché :
 - Redistribution : recensement du nombre de personnes travaillant sur le site *in* rapport d'activité de la Direction de l'Hygiène Alimentaire et des Abattoirs.
 - Sécurité : nombre de dénonciations de vols *in* archives des services de sécurité et de la police.
 - Santé : relevé des pathologies *in* rapport d'activité de l'infirmerie.

Enfin, il est important de souligner l'existence d'un projet de requalification du quartier des éleveurs (incluant la construction d'une école) qui doit donner aux personnes travaillant sur le marché et à leurs familles une amélioration de leurs conditions de vie au quotidien.

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

Est-ce que le projet a contribué à l'amélioration des impacts environnementaux du marché (gestion des ressources, pollution)?

ANALYSE « dimension environnementale »

Enjeu 1 : Diminution des impacts environnementaux

Questions

Est-ce que le projet a permis de réduire les impacts environnementaux en amont du site par :

- La minimisation du trafic routier ?
- La réduction de l'encombrement des voies et des routes d'accès ?
- Un approvisionnement maîtrisé en fourrage et en sous-produits alimentaires (transports, modes de production)?
- Une consommation énergétique d'origine renouvelable ?

Est-ce que le projet a permis de réduire les impacts environnementaux sur le site par :

- L'amélioration du confort de vie des animaux et des hommes (ombre, confort, propreté, ligne électrique haute tension...)?
- L'amélioration des conditions sanitaires pour les hommes et les bêtes (prophylaxie...)?
- Une consommation énergétique maîtrisée ?

Est-ce que le projet a permis de réduire les impacts environnementaux en aval du site par :

- Le traitement et/ou la valorisation des déchets organiques produits sur le site ?
- La diminution du volume et de la toxicité des déchets rejetés dans l'environnement (eaux usées, boues, ...)?

Éléments de diagnostic

En amont du site

- Le nombre plus élevé d'enclos accélère le déchargement des camions ce qui améliore la fluidité du trafic routier autour du marché et minimise le temps d'attente des animaux dans les camions.
- L'augmentation des arrivages induit une croissance du trafic de camions, d'autant plus que le nombre d'arrivages par train est en diminution (les routes sont de plus en plus sûres, la route est plus rapide et moins chère que le chemin de fer, le parcage dans les environs s'est amélioré même s'il n'y a pour l'instant pas encore de parking)
- Les abords du site ont été sécurisés grâce à la réduction de la divagation des animaux
- L'augmentation des arrivages implique des besoins plus grands en fourrage et en aliments pour les animaux.
- Le fourrage est fauché dans des quartiers éloignés (Yopougon, Abobo).
- Le projet ne propose pas des modes d'approvisionnement énergétique durables pour le site (production renouvelable, consommation maîtrisée)

Sur le site

- Le drainage du site a été réalisé : la boue et les accumulations d'eau ont pratiquement disparu. Les conditions de vie sur les enclos sont meilleures pour les hommes et les animaux.
- Au vu de l'amélioration notable de l'état du site, l'ONUCL (Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire) a donné son accord pour recommencer à s'approvisionner sur le site.
- La voie triomphale est régulièrement congestionnée.
- L'efficacité du drainage est parfois diminuée en période de fortes pluies. Les caniveaux d'évacuation des eaux et l'exutoire sont très encombrés, voire obstrués par des déchets.
- La gestion des déchets est insuffisante (tri, collecte, mise en décharge) et les déchets s'accumulent sur le site.

- Les matières fécales animales s'accumulent souvent dans les enclos ; cela représente d'un côté un risque sanitaire mais d'un autre cela donne une couche de protection qui isole les animaux de la chaleur de la dalle en béton).
- Les latrines sont quasiment absentes du site (il en existe quelques unes vers la mosquée, dans le quartier des éleveurs et aux abords du site).
- La consommation électrique a augmenté puisque le site n'était pas électrifié jusqu'à ce jour (éclairage public, boutiques avec électricité et/ou climatisation).
- Il existe des risques liés à la présence de la ligne à haute tension (rayonnement non ionisant, incendies).

En aval

- Il existe des bacs à ordures à l'extérieur du site qui ne sont que peu utilisés.
- Les déchets organiques sont soit entreposés sur le site ou évacués à la lagune. Il n'y a pas de valorisation des déchets organiques (déjections, résidus d'aliments du bétail...) produits sur le site, quelques rares personnes viennent en collecter gratuitement.
- Les eaux évacuées du site ne sont pas traitées et sont évacuées en direction de la lagune. Leur haute teneur en azote, entre autres, représente une source importante d'eutrophisation de la lagune.

Enjeu 2 : Amélioration de la santé

- Est-ce que le projet facilite la prophylaxie et les traitements en matière de maladies contagieuses (nettoyage, médicaments, ...)?
- Est-ce que le projet améliore les conditions de séjour des animaux sur le site (ombre, chargement/déchargement, ...) ?
- Quel est l'impact du projet sur la santé publique des personnes (zoonoses, contaminations fécales, accidentologie) ?

- La disparition de la boue et des accumulations d'eau ont diminué les problèmes de santé pour les personnes travaillant sur le site (p.ex. meilleur guérison des blessures, ...)
- L'amélioration du site a aussi amélioré la santé des animaux (p.ex. moins de cas de pneumonies chez les caprins sensibles à l'humidité, ...)
- Le contrôle de l'état sanitaire des bêtes au débarquement est facilité.
- Le bétonnage des enclos facilite leur nettoyage.
- L'augmentation du nombre d'enclos entraîne la diminution du temps d'attente des animaux dans les camions avant le débarquement.
- La quasi absence de latrines et les problèmes d'évacuation des déchets posent des risques sanitaires.
- L'absence de quais ou de passerelles pour le débarquement des camions et des trains représente pour les animaux une source de stress et de risques de blessures.
- L'absence de zones ombragées, la chaleur due aux murs de la clôture et aux dalles des enclos, la poussière péjorent les conditions de vie et de travail sur le site.
- L'état sanitaire moyen des bêtes à leur arrivée est jugé bon car les animaux sont contrôlés plusieurs fois entre le départ et sur le trajet (aux frontières).
- Le passage à proximité du marché de trains chargés de liquides toxiques et/ou inflammables à destination de la zone industrielle représente un risque sécuritaire (incendies/explosions, pollution du site)

CONCLUSION « dimension environnementale »

Le projet a amené une nette amélioration de la salubrité (santé et confort) sur le site tant pour les hommes que les animaux. On peut mentionner :

- I. La quasi disparition de la boue et des accumulations d'eau sur le site contribuent à l'amélioration de la santé des personnes travaillant sur le site et des animaux qui y séjournent.
- II. L'entretien du site est facilité (dalle en béton, caniveaux) et le contrôle de l'état sanitaire des bêtes à l'arrivée et durant leur séjour est simplifié.
- III. Le drainage du site est effectif cependant son efficacité, particulièrement en période des pluies, est menacée par l'encombrement des canaux d'évacuation.
- IV. Il faut néanmoins souligner que l'amélioration environnementale observée est fragile et sa pérennité doit être assurée par la mise en place de mesures d'assainissement (déchets, latrine, eaux usées).
- II. Certaines mesures nécessaires qui ont été soulevées sont prévues au cahier des charges du projet :
 - La construction de latrines et un mode d'évacuation des déchets organiques et ménagers
 - Des quais et des rampes de déchargement pour les animaux
 - Une station d'épuration pour traiter les eaux évacuées du site

Les impacts environnementaux les plus marqués sont liés à l'augmentation de l'activité sur le marché soient :

En amont

- I. L'augmentation du nombre d'enclos sur le marché facilite le déchargement des animaux ce qui limite le nombre d'animaux en divagation, diminue le nombre de camions en attente, désengorge la circulation à côté du site et réduit le temps que les bêtes passent dans les camions.
- II. Le plus grand nombre d'arrivages augmente le trafic routier.
- III. Le plus grand nombre d'arrivages augmente les besoins en fourrages et aliments pour animaux, et donc les importations venant de quartiers éloignés.

Sur le site

- IV. L'électrification du site a permis le début d'une consommation énergétique sur le site, permettant le développement d'activités économiques. Le projet cependant ne propose pas de sources d'énergie renouvelables (p.ex. solaire) ni de modalités pour maîtriser cette consommation.

En aval

- V. Les mesures d'assainissement sur le site sont faibles et les rejets de déchets dans l'environnement sont élevés : absence de latrines, insuffisance du tri (organique vs. ménager) et de la collecte des déchets, pas de traitement des eaux usées.

RECOMMANDATIONS « dimension environnementale »

- A. Veiller à la réalisation effective des aménagements prévus dans la suite du projet.
- B. Définir et mettre en application des règles d'entretien garantissant la propreté du site et l'efficacité du drainage.
- C. Définir et mettre en application des règles d'hygiène pour le nettoyage des enclos, le tri des déchets (organiques vs. ménagers) et la préservation des canaux de drainage.
- D. Modérer les impacts environnementaux liés à l'augmentation de l'activité sur le marché en optimisant l'approvisionnement en fourrage (lieux et modes de production, transport) et en maîtrisant la consommation électrique, en envisageant un approvisionnement renouvelable (solaire).
- E. Traiter les eaux usées du marché (azotées), mais aussi du quartier des éleveurs, avant leur évacuation à la lagune.
- F. Inciter les opérateurs intéressés à développer une filière de valorisation des déchets solides, idéalement au niveau des deux marchés à bétail de Port-Bouët, voire des marchés du centre.
- G. Disposer d'un certain nombre d'indicateurs pour assurer le suivi du projet et de l'exploitation du marché :
 - Assainissement : durée des périodes d'inondation, présence/absence d'une station d'épuration
 - Maîtrise de la consommation énergétique : relevé de la consommation sur le site, présence/absence d'installations solaires locales
 - Valorisation des déchets organiques : présence/absence d'une filière
 - Santé : état physique des bêtes en vente sur le site *in* rapport d'activité de la Direction de l'Hygiène Alimentaire et des Abattoirs.

Enfin, il est important de souligner l'importance de la requalification du quartier des éleveurs qui se trouve en périphérie Nord du marché : les conditions sanitaires y sont fortement dégradées et les rejets de déchets et d'eaux usées dans l'environnement ne font l'objet d'aucune mesure. La nécessité de travaux sur le marché et dans le quartier des éleveurs représente l'opportunité de synergies et d'économies d'échelle.

GOVERNANCE

Est-ce que le projet a contribué à la création de conditions commerciales transparentes et acceptables par tous les acteurs (économiques, institutionnels et consommateurs) ?

ANALYSE « gouvernance »

Enjeu 1 : Conception participative

Questions

- Les acteurs économiques qui gravitent sur et autour du site ont-ils fait l'objet d'un recensement (nombre, profil) ?
- Le projet a-t-il impliqué (information, participation) dans la conception de l'équipement les principales catégories d'acteurs concernés?
- Un cadre de coordination a-t-il été mis en place entre les différents acteurs institutionnels du projet (District, commune de Port Bouët, Ministères, opérateurs économiques) ?

Éléments de diagnostic

- Les personnes travaillant sur le marché se tournent vers le directeur des abattoirs comme interlocuteur unique quelle que soit la question (accès à l'eau, déchets, santé, démarches administratives, arbitrage de conflits, ...)
- Les usagers du site ne sont pas organisés en associations et, outre les syndicats et les fédérations dont la représentativité est discutée, ils ne disposent pas de représentants désignés. Ils ont de la peine à faire relayer leurs intérêts et il est difficile pour les opérateurs de trouver des interlocuteurs légitimes avec qui discuter
- La grande diversité des personnes actives sur le site (en nombre et en type) rend difficile l'identification du rôle et des enjeux de chacun.
- La STIB exprime le besoin d'avoir un interlocuteur stable chez ses partenaires pour faciliter la planification et le suivi des travaux, en particulier pour lancer la dernière phase.
- L'évolution continue du projet, de son cahier des charges et de son calendrier génère une situation de confusion pour tous (opérateurs et usagers).
- Les usagers du site, ainsi que d'autres acteurs institutionnels, ont peu été impliqués dans la planification de projet.
- Peu d'information a été mises à disposition des usagers du site sur le déroulement des travaux (programme de réalisations, calendrier, rôle attendu des usagers durant les travaux) et les raisons des délais observés.
- La confusion génère des incompréhensions et des blocages entre opérateurs et avec les usagers du site.

Enjeu 2 : Amélioration de l'exploitation du site

Questions

- Le projet a-t-il mis en place un système d'exploitation du site clair pour
- l'attribution des enclos ?
 - la fixation des tarifs (enclos, commerces, ...) ?
 - le recouvrement et d'utilisation des fonds levés grâce à l'exploitation du marché ?
 - l'entretien des infrastructures ?
 - Qui puisse prendre le relai du mode de gestion « informel » actuel mis en place par les usagers?

- Il existe à ce jour un mode d'exploitation « informel », « ad hoc » du marché où la répartition des rôles entre les usagers et les conditions d'occupation du site se sont définies au fil du temps.
- La SOPREFI assume par convention la gestion du site car le District n'est pas autorisé à avoir une activité commerciale (une régie de recettes oui mais pas régie de gestion) et la STIB n'a pas vocation à être gestionnaire de site. La SOPREFI joue également le rôle d'intermédiaire neutre entre les deux partenaires du projet.
- Les opérateurs du projet (DAA, STIB, SOPREFI) n'ont pas encore négocié les modalités exactes de l'exploitation du site (montant des taxes/locations, clef de répartition des revenus)
- Il y a un manque d'information aux usagers sur le mode d'exploitation prévu sur le marché que ce soit la répartition des responsabilités entre les opérateurs, les modalités d'affectation des boutiques et des enclos, les coûts des différents services (débarquements, enclos, boutiques, eau, évacuation des déchets ...)
- Les rôles respectifs de la SOPREFI et des tuteurs en matière de suivi de l'arrivée des bêtes sur le marché restent à être clarifiés.

CONCLUSION « gouvernance »

Les divers usagers du marché ont peu été consultés durant la phase de planification du projet. Il est possible de noter que :

- I. Les organisations qui ont joué le rôle de représentants des usagers (en particuliers des tuteurs et revendeurs) en relation avec le District et la STIB semblent avoir eu des difficultés à assumer leurs fonctions de représentation et n'ont pas donné entière satisfaction à leurs membres,
- II. Ce manque de réalité de la consultation expliquerait en partie que le projet soit amené à évoluer au fil de l'eau durant sa réalisation pour intégrer des réalisations souhaitées par les usagers mais non planifiées initialement (abreuvoirs, dortoirs...).
- III. le contexte qu'a traversé le pays durant la mise en œuvre du projet n'a pas facilité la mise en place d'une démarche de consultation sereine.

L'utilisation actuelle du marché va demander à évoluer vers le mode d'exploitation prévu par le projet. On peut souligner que :

- I. Plus le mode de gestion « ad hoc » actuel s'installe dans la durée, plus il sera difficile à faire évoluer.
- II. Le manque d'accès à l'information est vécu par une partie des acteurs comme un manque de transparence.
- III. Les incertitudes liées à la suite du projet posent des problèmes de fonctionnement aux usagers qui appellent de leurs vœux un règlement rapide afin de pouvoir investir.
- IV. Les différents acteurs rencontrés ont manifesté leur intérêt à s'impliquer pour une exploitation harmonieuse du site.

RECOMMANDATIONS « gouvernance »

- A. Mettre en place des espaces de concertation (comité, séances d'information, ...) qui permettent d'associer les principaux acteurs à la suite de la mise en œuvre du projet.
- B. Dissiper les incertitudes en clarifiant auprès des usagers la répartition des rôles et responsabilités des opérateurs et communiquer sur ceux-ci.
- C. Proposer un mode d'exploitation rentable pour les opérateurs et soutenables pour les usagers (voir dimension économique).

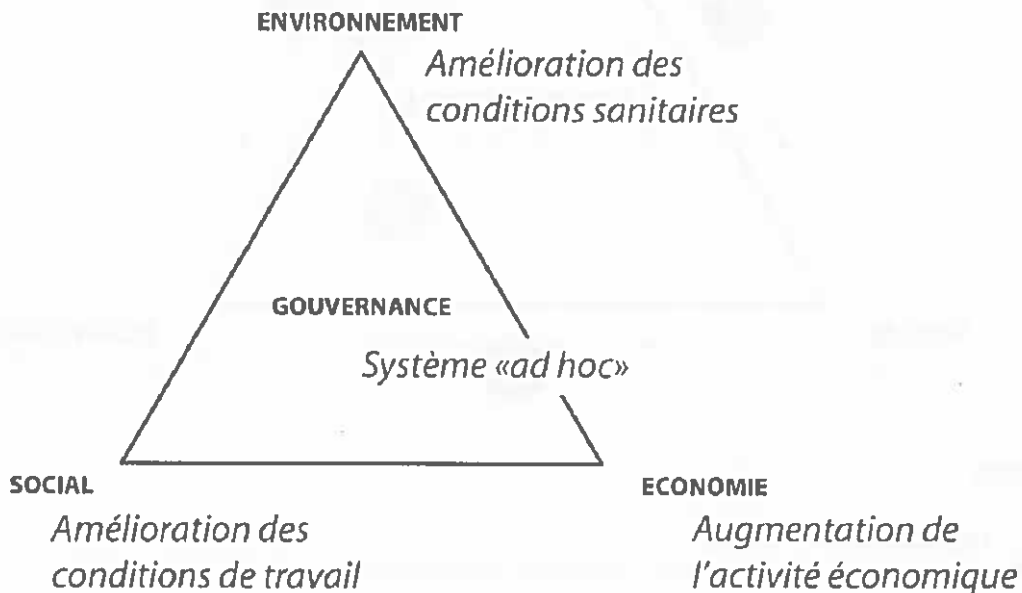
- D. Prévoir une phase de transition entre l'utilisation actuelle du marché et le système d'exploitation prévu par le projet, si possible assortie de mesures d'accompagnement.
- E. Mettre en place des modalités de redevabilité pour garantir une bonne compréhension de la gestion du site (montants levés et utilisation des fonds)
- F. Disposer d'un certain nombre d'indicateurs pour assurer le suivi du projet et de l'exploitation du marché :
 - o Information : présence/absence de séances d'information sur la suite du projet
 - o Concertation : présence/absence d'un cadre de dialogue entre opérateurs et usagers
 - o Transition : présence/absence de mesures d'accompagnement
 - o Redevabilité : présence/absence de publication des prix des locations et des taxes lors de la mise en exploitation

ARTICULATIONS ENTRE LES DIMENSIONS

L'intérêt de l'analyse d'un projet ou d'une politique au regard du développement durable est bien entendu d'aborder chacune des dimensions une à une, mais la démarche serait inachevée si l'analyse n'abordait pas les liens entre chacune des dimensions.

Pour le projet de réhabilitation du marché aux petits ruminants (MPR), il est possible de noter pour chaque dimension :

- En matière d'**environnement**, le site a été assaini et que ses impacts environnementaux ont été réduits ;
- En matière d'**économie**, les activités génératrices de revenu ont augmenté sur le site ;
- En matière **sociale**, les conditions de vie des usagers du site se sont considérablement améliorées ;
- En matière de **gouvernance**, l'exploitation du site fonctionne sur un système « ad hoc » développé informellement au fil du temps.



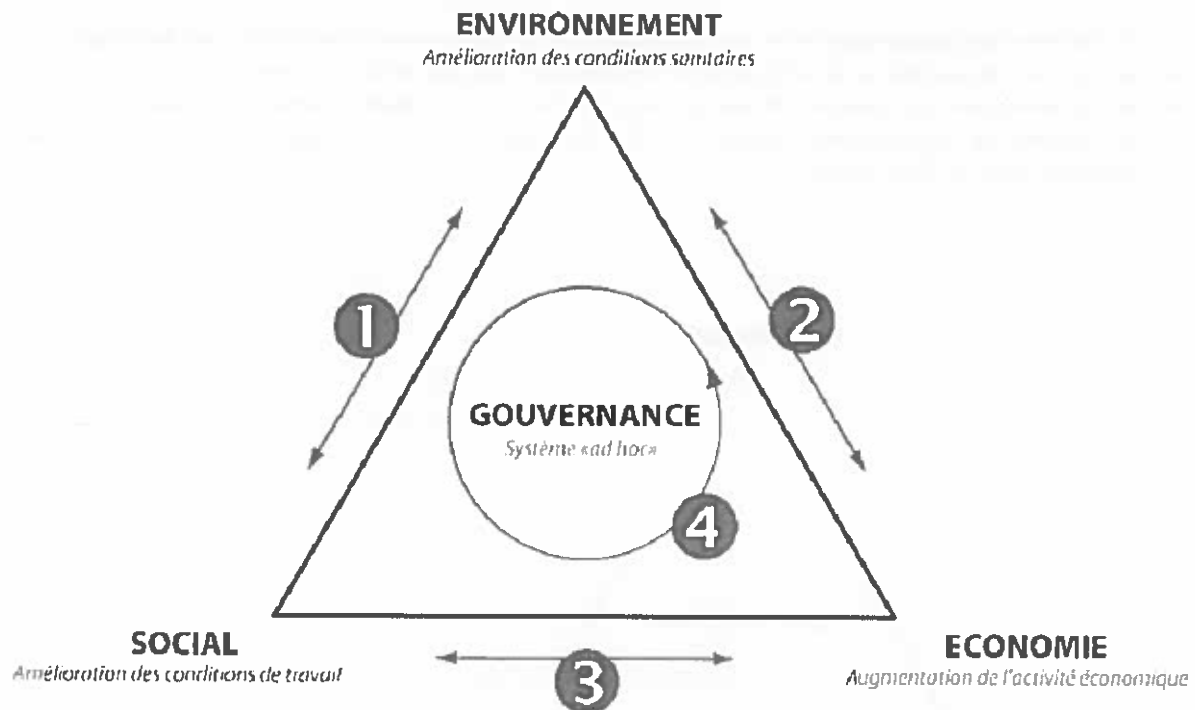
Qu'en est-il cependant quand toutes les dimensions sont considérées ensemble ?

Il faut noter un **effet d'entraînement**. A l'origine du projet, une certaine priorité a été donnée à l'amélioration sanitaire du marché et à son développement économique. En prenant acte de l'importance du marché de Port-Bouët pour le District, il s'agissait avant tout d'assainir un site boueux, à la limite du fonctionnel, et de donner les conditions nécessaires au développement de cette activité. L'assainissement et l'aménagement du site a immédiatement stimulé l'activité économique sur le marché, amélioré la santé des usagers et diminué les impacts du marché sur son environnement.

Plusieurs mesures ont produit des effets positifs sur plusieurs dimensions. Par exemple, le drainage des eaux de pluie a eu un effet aussi bien en terme environnemental (amélioration des conditions sanitaires du site) que social (cadre de travail plus confortable pour les acteurs en place, amélioration de l'estime de soi des personnes travaillant sur le site qui ont des conditions de travail plus dignes). La prise en compte des interactions entre les dimensions permet de dégager des stratégies spécifiques « gagnantes-gagnantes » mais aussi de s'assurer qu'une mesure prévue dans une dimension ne génère pas d'effets négatifs non souhaités dans une autre dimension.

Pour être efficaces, les stratégies intégratives doivent se mettre en place avec la participation des acteurs à toutes les échelles. Sans implication effective de tous les acteurs concernés, le meilleur des projets ou la meilleure des politiques est condamnée à subir des blocages, à voir ses coûts exploser ou à avoir des effets décevants voire contre-productifs. Ce constat souligne l'importance et le soin à accorder à la gouvernance pour s'assurer de résultats satisfaisants dans les autres dimensions.

Pour le MPR, il est possible d'illustrer ces interactions avec les exemples et le schéma suivant :



Exemples

- 1 ENVIRONNEMENT - SOCIAL**

 - Traitement des déchets (+ protection de l'environnement, + santé des usagers)
 - Augmentation du nombre de personnes travaillant sur le marché (- déplacements motorisés, + emploi)
 - Taxe environnementale sur les camions polluants (+ protection de l'environnement, - prix de la viande sur la marché)
- 2 ENVIRONNEMENT - ECONOMIE**

 - Valorisation des déchets organiques (+ protection de l'environnement, + développement d'une filière économique)
 - Traitement des eaux usées (+ protection de l'environnement, - coûts d'investissement et d'exploitation)
 - Climatisation de toutes les boutiques (- forte consommation électrique, + activité économique)
- 3 SOCIAL - ECONOMIE**

 - Amélioration de l'état sanitaire sur le site (+ santé des usagers, + attractivité de la clientèle)
 - Gratuité de l'occupation des enclos (+ accessibilité à des nouveaux vendeurs, - rentabilité des investissements)
 - Loyers élevés des boutiques (- problèmes de soutenabilité pour les usagers, + rentabilité exploitation pour les opérateurs)

A ce jour, il est possible de dire que la viabilité économique du projet, sa soutenabilité pour les usagers et sa rentabilité pour les opérateurs est l'enjeu central du MPR. Du succès économique dépendent la pérennité des acquis sociaux et environnementaux ainsi que les futures améliorations encore nécessaires dans ces domaines.

4 GOUVERNANCE

Mais la viabilité économique du MPR dépend directement du système de gouvernance, intégrant tous les acteurs, qui sera mis en place pour :

1. faire aboutir le projet en menant à termes les réalisations prévues ;
2. assurer sa rentabilité ;
3. proposer un mode de gestion qui corresponde aux attentes et aux besoins des usagers et des opérateurs économiques.

E. RECOMMANDATIONS GENERALES

L'analyse du projet du marché aux petits ruminants au regard des critères du développement durable montre qu'il s'agit d'un projet pertinent et qui, malgré un contexte de mise en œuvre difficile, a déjà des résultats particulièrement intéressants :

Sur le plan économique, le projet a permis dès sa première année d'exploitation, même dans des conditions transitoires, de développer l'activité commerciale du site, avec la série d'effets induits que cela implique sur les acteurs de la filière et le commerce connexe. Un certain nombre d'incertitudes restent à être levées, tant du point de vue de la rentabilité que des modalités d'exploitation, pour que l'amélioration de l'activité sur le site soit durable au bénéfice à la fois des usagers et des opérateurs ;

Sur le plan social, le projet a été mis en place sans exclure à ce jour d'acteurs présents sur le site, a maintenu la bonne cohabitation des usagers du site et a largement contribué à améliorer les conditions de vie et de travail. Il reste à s'assurer que ce soit encore le cas lors du changement d'exploitation prévu sur le site au terme des travaux ;

Sur le plan environnemental, le projet a contribué à améliorer la santé des personnes travaillant sur le site et des animaux. Il reste cependant à mettre en place, en lien avec les aménagements concernant le marché au bovin et l'abattoir, des solutions intégrées d'approvisionnement en aliments pour le bétail, de maîtrise de la consommation énergétique ainsi que de recyclage et de valorisation des déchets solides et de traitement des eaux usées.

Sur ces trois piliers du développement durable, le projet montre un bilan positif et des perspectives prometteuses.

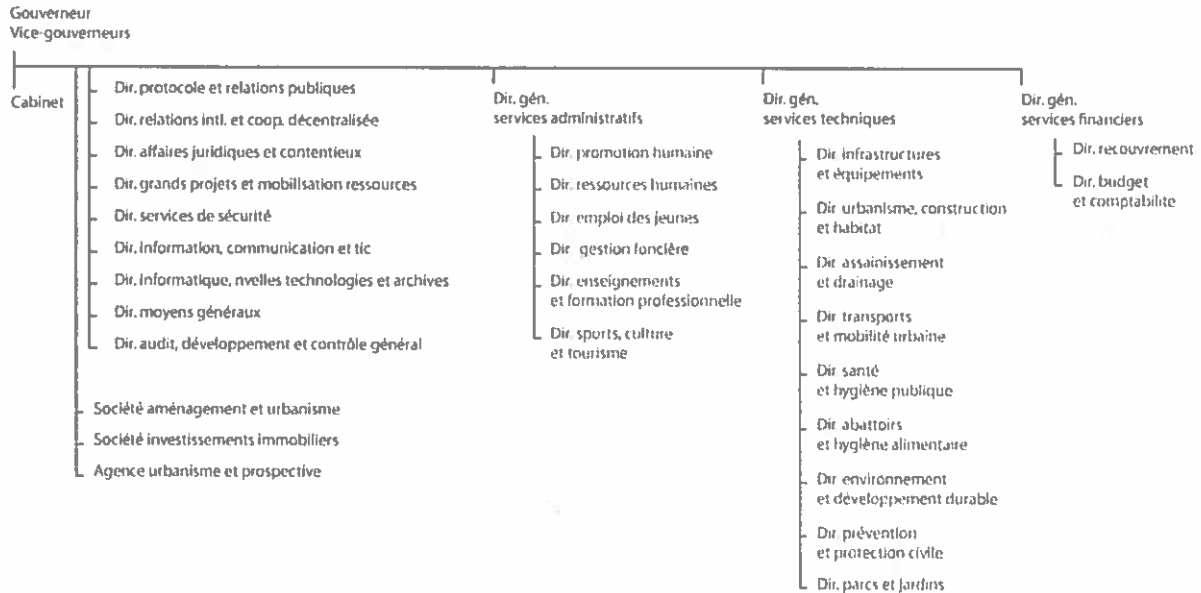
Le principal défi qui se pose aujourd'hui aux porteurs du projet est celui de la mise en place d'un système de gouvernance adapté sur le plan social, viable sur le plan économique et clair pour tous les acteurs.

Pour cela, il semble nécessaire de :

- Renforcer les mécanismes de concertation entre les opérateurs du MPR ;
- Renforcer les mécanismes de concertation entre les opérateurs impliqués sur l'ensemble du complexe des abattoirs pour assurer une cohérence entre les sites (prix, activités, gestion, valorisation des déchets...) mais aussi sur les activités en périphérie ;
- Renforcer les mécanismes de concertation avec les usagers ;
- Travailler avec les parties prenantes sur des scénarios de rentabilisation de l'équipement qui répondent aux attentes des opérateurs et soient soutenables pour les usagers ;
- Mettre en place des mécanismes de redevabilité (affichage des prix, temps d'information régulier des usagers...) qui permette d'ancrer un fonctionnement transparent et collaboratif entre les différents acteurs.

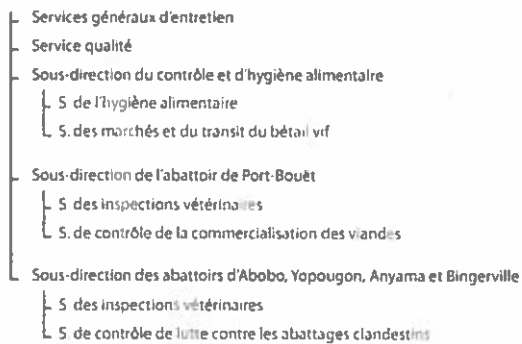
F. LES ANNEXES

Annexe 1 : organigramme du District Autonome d'Abidjan



Annexe 2 : organigramme de la Direction des Abattoirs et de l'Hygiène Alimentaire

Direction de l'hygiène alimentaire et des abattoirs





L a u s a n n e

L'Association Internationale des Maires Francophones,
La Commission permanente « Villes et développement durable »,
Le District Autonome d'Abidjan,
La Ville de Lausanne,
Les participants à l'atelier « vers des politiques publiques plus durables » présentent leur :

Méthodologie d'analyse d'une politique publique au regard du développement durable

Elaborée et mise en œuvre lors de l'atelier « Vers des politiques publiques plus durables » à Abidjan en février 2014.

1. Le développement durable

Le développement durable est une notion qui est née à la fin des années 80, comme conséquence de la prise de conscience que chacun d'entre nous sur la planète, où qu'il soit, est dépendant dans son existence d'enjeux qui influent sur sa vie aujourd'hui, mais aussi sur la vie des générations à venir.

La définition « historique » du développement durable, issue du rapport Brundtland (1987), explique que le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations Unies, officialise la notion de développement durable et celle des trois piliers (économie/social/environnement) à savoir un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

Aujourd'hui, il existe une multitude de définitions, mais un consensus va dans le sens d'entendre le développement durable comme une éthique de la responsabilité qui induit la nécessité de :

- Respecter les équilibres écologiques (temps) ;
- Garantir la solidarité entre les groupes sociaux et les générations (espace) ;
- Garantir la reproduction de la sphère économique ;
- Mettre en place des systèmes de gouvernance inclusifs et transparents.

Le développement durable repose donc sur quatre dimensions : l'économie, le social, l'environnement et la gouvernance.

C'est la recherche d'un équilibre dynamique entre ces quatre dimensions qui « fait » le développement durable.

2. Pourquoi analyser une politique municipale au regard des critères du développement durable ?

La prise de conscience que les enjeux d'un développement durable, dont certains sont globaux, a rapidement amené à réaliser que tous, individus, acteurs de la société civile, acteurs économiques, collectivités territoriales, Etats et organisations internationales avaient un rôle à jouer. A ce titre, les collectivités locales sont des acteurs territoriaux majeurs qui élaborent et mettent en œuvre des politiques publiques et ont donc une responsabilité essentielle en matière de développement durable.

Même après 25 ans, le développement durable est encore resté pour beaucoup une notion plus déclarative qu'opérationnelle : il n'est pas encore « naturel » de concevoir, et donc d'analyser, l'action publique en prenant en compte les dimensions du développement durable.

L'analyse d'une politique publique ou d'un projet¹ au regard du développement durable est une démarche qui évalue les effets d'un projet ou d'une politique municipale dans le temps et l'espace, en fonction des principes du développement durable. Autrement dit, on analyse l'influence à court et à long terme, au plan tant local que global sur les quatre dimensions :

- Quels sont les effets économiques ?
- Quels sont les effets sociaux ?
- Quels sont les effets environnementaux ?
- Quels sont les effets en matière de gouvernance ?

L'analyse permet de répondre à plusieurs objectifs :

- **Améliorer le projet** : la mise en évidence des points forts et des faiblesses permet de proposer des solutions pour éliminer ou limiter les effets négatifs ;
- **Comparer des variantes** : une analyse peut permettre de comparer deux variantes et de proposer une aide à la décision ;
- **Aider à la décision** : une analyse présente une information synthétique sur les différentes dimensions donnant les principaux éléments aux décideurs pour trancher ;
- **Suivre le projet** : si l'analyse est répétée à divers intervalles, elle permet de suivre l'évolution du projet au cours du temps et de l'adapter si nécessaire.

On peut donc y voir plusieurs avantages selon les besoins et le niveau de l'analyse effectuée :

- Vérifier que le projet est bien équilibré ;
- Vérifier que le projet contribue au développement durable ;
- Mettre en évidence les points forts et les faiblesses du projet ;
- Détecter les risques et les conflits potentiels ;
- Faciliter la collaboration de plusieurs acteurs ;
- Faciliter la prise de décision ;
- Justifier des options retenues sur la base d'arguments fondés et communiquer.

Mener une analyse sur une politique publique va obligatoirement questionner le bien fondé de la politique ainsi que les intentionnalités qui ont mené à la définition de cette politique. Ce questionnement est sans conteste dérangeant, voire violent, et demande que les acteurs en soient conscients et soient prêts à accepter cette remise en cause, sinon l'analyse n'aura aucune utilité. Il est donc nécessaire de s'assurer, avant de démarrer la démarche, de l'intérêt des acteurs concernés à questionner leurs propres actions.

¹ L'analyse d'un projet ou d'une politique municipale au regard des critères du développement durable répond à la même démarche. Dans la suite du document, par souci de simplification nous utiliserons le seul terme « politique municipale » (ou projet, suivant le choix effectué).

3. Une grille et des indicateurs comme outil d'analyse

De nombreuses démarches et outils ont été développés, et certains peuvent être relativement complexes et techniques. Le choix de l'outil va dépendre de l'objectif visé par l'analyse et des ressources à disposition.

La grille

La Commission AIMF « *Villes et développement durable* » a sélectionné un outil simple et facilement utilisable qui permette de mettre en évidence les points forts et les faiblesses d'un projet et d'émettre des recommandations argumentées pour optimiser le projet. L'outil se présente sous la forme d'une grille de questionnements qui n'est pas une fin en soi mais un moyen de structurer une réflexion transversale qui aborde tous les thèmes importants du point de vue du développement durable. Cet outil peut ensuite être complété, si besoin, par des outils plus sophistiqués, pour affiner l'évaluation des effets de la politique publique.

La force de l'analyse avec une grille de questionnement repose sur son adaptation à l'objet d'étude et sur le dialogue avec tous les acteurs concernés dans le but d'établir un diagnostic partagé et d'identifier des pistes d'amélioration potentielles.

Les indicateurs

La pertinence de l'utilisation de la grille dépend de la capacité de ses concepteurs et de ses utilisateurs à identifier des indicateurs qui soient à la fois pertinents (ils permettent de répondre aux questions posées), accessibles (les informations existent à moindre coût) et basés sur des faits et non pas des opinions.

L'identification de tels indicateurs peut demander du temps et de la réflexion mais est une condition indispensable pour la qualité de l'analyse : ils permettent de documenter, mesurer, commenter et communiquer l'état et l'évolution de la politique publique ou du projet. Enfin ils facilitent la mise en œuvre et le suivi des projets pour mesurer le chemin parcouru et aider à la prise de décision.

4. Une démarche d'analyse « développement durable » en 10 phases

La démarche globale d'analyse pratiquée par la Commission tient en dix phases principales :

1. Identifier l'objet à analyser

La première phase consiste à identifier une politique publique ou un projet à analyser. Le choix repose sur l'intérêt et la faisabilité d'analyser cette politique au regard des critères du développement durable.

Il s'agira de définir :

- Si la politique est analysable : il y a-t-il à disposition les informations nécessaires ? Politiquement, est-il possible de l'analyser, les acteurs impliqués sont-ils disponibles... ?
- S'il y a un intérêt à l'analyser : sera-t-il possible d'avoir une influence positive sur cette politique ? Ou alors les enseignements pourront-ils éventuellement être utiles pour la mise en place d'une autre politique ?

2. Constituer un groupe de personnes diversifiées pour l'analyse

La deuxième phase consiste à constituer un petit groupe de personnes, d'origines institutionnelles et disciplinaires différentes, qui pourront mener l'analyse en croisant un regard interne (de l'institution qui met en place la politique) et externe (acteurs de la société civile, universitaires...)

3. Prendre connaissance de l'objet à analyser

La troisième phase est une prise de connaissance, sans a priori, de l'objet d'étude à travers la documentation, des entretiens institutionnels, des visites et des rencontres avec des acteurs de terrain. Cette phase vise à développer un premier niveau de connaissance de l'objet d'analyse pour en avoir une perception globale et être en mesure de discerner les principaux enjeux.

4. Elaborer la grille d'analyse

La quatrième phase consiste à élaborer la grille de questionnement qui servira de support à l'analyse. Le plus simple est de prendre une grille de questionnement préexistante et de la modifier sur la base de la connaissance acquise lors de la prise de connaissance du projet. Ce travail demande de pouvoir identifier les intentionnalités des décideurs, et d'avoir les capacités de questionner leur mise en pratique à travers la grille.

Il s'agit bien ici d'être en mesure de questionner le sens de ce qui a été ou sera fait.

5. Appliquer la grille et analyser

La cinquième phase consiste à recueillir les informations nécessaires (visites, lectures, entretiens...) pour répondre aux questions de la grille tout en conservant un regard critique sur l'outil pour, au besoin, l'adapter et affiner la pertinence de l'analyse.

6. Compléter si besoin la grille avec des outils complémentaires

De manière complémentaire, des outils spécifiques peuvent être mis en place (enquêtes, comptages, relevés) sur des durées plus ou moins longues pour compléter les informations recueillies.

7. Analyser les articulations

La septième phase consiste à analyser l'articulation entre les quatre piliers du développement durable, identifier les points forts et les faiblesses et proposer des arbitrages entre les quatre piliers.

8. Restituer pour confronter et valider

La huitième phase est celle de la restitution, aux décideurs et si possible aux acteurs rencontrés, pour leur rendre compte des informations recueillies et de l'analyse qui en a été faite, pour corriger les erreurs, valider ou modifier les analyses réalisées et mettre en débat les conclusions et les recommandations.

9. Produire le rapport et les recommandations

La neuvième phase est celle de la formalisation des résultats de l'analyse sous forme d'un rapport comprenant des recommandations. Cette phase demande esprit de synthèse et diplomatie.

10. Mettre en œuvre les recommandations

Enfin, il reste probablement la partie la plus complexe sans doute : prendre en compte les recommandations pour proposer des modifications de la politique et les mettre en œuvre pour la faire évoluer vers plus de durabilité.

ANNEXE 1

Méthodologie de conception d'une grille de questionnement

(Les exemples d'illustration sont tirés de la grille utilisée lors de l'atelier « vers des politiques municipales plus durables » d'Abidjan 2014 pour analyser le projet de réhabilitation du marché aux petits ruminants de Port-Bouët)

Objectif de la grille

Disposer d'un outil synthétique qui permette de clarifier ce que l'on cherche à savoir et comment on va le savoir.

Utilisation de la grille

Durant la conception de la grille :

- outil de réflexion, débat et négociation pour clarifier les questions auxquelles on aimerait répondre durant l'analyse ; cette étape est en lien direct avec l'objectif général de l'analyse, la raison pour laquelle on se lance dans la démarche.

Durant l'utilisation de la grille :

- Outil de structuration de la recherche d'information dans les documents (collecte d'information auprès des personnes rencontrées, lecture d'études spécifiques, etc.).
- Outil d'enrichissement de la réflexion en amenant à identifier de nouvelles questions au fur et à mesure de l'avancée de la collecte d'information et de son analyse,

Durant son utilisation pour l'analyse des données :

- Outil de classement de l'information obtenue ;
- Outil d'orientation pour l'analyse de cette information ;
- Outil de structuration des recommandations.

Conception de la grille

La grille de questionnement se structure de la manière suivante :

DIMENSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE :			
Question principale			
Enjeu	Question	Indicateur	Source de vérification

Chacun des items de la grille peut se définir comme suit :

A. Dimension du développement durable

Il s'agit de préciser à quelle dimension (économie, social, environnement, gouvernance) se rapporte cette section de la grille

B. Question principale

Il s'agit de clarifier le questionnement principal que l'on pose par rapport à cette dimension. Cette question principale synthétise les questions détaillées dans les enjeux. S'obliger à définir un questionnement principal est essentiel, car cela renvoie à clarifier ce que l'on souhaite faire avec le projet, quels buts étaient poursuivis quand la politique a été définie, ou quels buts sont poursuivis maintenant.

Exemple : dans l'analyse du projet de réhabilitation du marché aux petits ruminants (MPR), la question principale de la dimension économie peut se poser dans différents termes :

- Le MPR a-t-il permis d'augmenter les revenus des acteurs de la filière ?
- Le MPR a-t-il permis d'augmenter le volume d'activité sur le marché ?
- Le MPR a-t-il permis d'augmenter la rentabilité de la filière ?
- ...

De même, le champ concerné par la question peut concerner uniquement le District d'Abidjan et les acteurs qui y résident, elle peut concerner toute la filière en Côte d'Ivoire ou toute la filière depuis les pays d'exportation en intégrant les éleveurs...

Dans l'analyse du Marché aux petits ruminants, le choix a été de chercher à savoir si le projet contribue à améliorer l'efficacité économique de la filière des petits ruminants dans l'agglomération d'Abidjan.

C. Enjeux

A partir de la question principale, il s'agit d'identifier ce qui est en jeu pour le territoire et les acteurs concernés dans le domaine économique. Cela peut-être :

- La création ou le maintien d'emplois ;
- La maîtrise des prix ;
- La hausse ou le maintien du chiffre d'affaire des opérateurs économiques ;
- ...

Exemple : dans l'analyse du projet de réhabilitation du marché aux petits ruminants (MPR), plusieurs enjeux économiques ont été identifiés (voir grille complète), par exemple celui de « la progression de l'activité commerciale du MPR, concernant tant la vente des animaux que les autres activités commerciales ».

D. Questions

Les questions traduisent les interrogations qui se posent pour chaque enjeu pour identifier quelles sont les influences de la politique sur divers plans et dans quelle mesure elle permet de répondre à ce qui est en jeu pour le territoire. A un enjeu peut correspondre une ou plusieurs questions.

Il doit être possible d'obtenir des réponses claires et univoques à chacune des questions : celles-ci ne doivent donc pas être polysémiques.

Enfin, les questions ne devront pas être trop nombreuses, et surtout être nécessaires et suffisantes pour pouvoir finalement déterminer dans quelle mesure la politique publique a permis de répondre à l'enjeu.

Exemple : dans l'analyse du projet de réhabilitation du marché aux petits ruminants (MPR), plusieurs questions ont été retenues par rapport à l'enjeu économique de « la progression de l'activité commerciale du MPR, tant concernant la vente des animaux que les autres activités commerciales » (voir grille complète), par exemple : « Est-ce que le projet a permis d'augmenter la vente des petits ruminants sur le site ? »

E. Indicateurs

Les indicateurs sont des éléments, des signes objectivement vérifiables, de type quantitatif ou qualitatif, qui permettent de répondre à la question posée. Ils doivent être formulés de la manière la plus précise possible et surtout être réalistes : beaucoup d'indicateurs sont très difficiles à renseigner parce qu'il n'y a pas ni les chiffres ou ni les informations nécessaires à disposition.

Exemple : dans l'analyse du MPR, à la question « Est-ce que le projet a permis d'augmenter la vente des petits ruminants sur le site ? », il y a plusieurs indicateurs possibles :

- La comparaison annuelle ou mensuelle du nombre de petits ruminants déchargés sur le site entre 2012 et 2013, 2013 étant la première année de mise en service du MPR partiellement réhabilité ;
- La comparaison annuelle ou mensuelle du nombre de petits ruminants déchargés sur le site entre la moyenne pour les années (2008 à 2012) et 2013, 2013 étant la première année de mise en service du MPR partiellement réhabilité ;

Chaque indicateur a son intérêt :

- La comparaison annuelle permet d'avoir un indicateur global donc très signifiant ;
- La comparaison mensuelle permet d'avoir un indicateur fin qui permet de savoir si l'augmentation des ventes est liée ou non à une période de l'année (Tabaski par exemple) ;
- La comparaison 2012-2013 permet d'avoir un indicateur sur deux années qui présentent des conditions proches ;
- La comparaison entre la moyenne des années 2008-2012 et 2013 permet d'avoir une comparaison inscrite dans la durée.

Dans l'analyse du MPR, l'indicateur retenu a été la comparaison annuelle du nombre de petits ruminants déchargés sur le site entre la moyenne pour les années (2008 à 2012) et 2013, 2013 étant la première année de mise en service du MPR partiellement réhabilité. Cet indicateur était pertinent car les chiffres pour les années 2008 à 2013 étaient relativement stables.

F. Sources de vérification

Les sources de vérification sont les lieux où se trouve l'information nécessaire à renseigner les indicateurs. Ces sources peuvent être les rapports annuels d'une administration, des entretiens avec les personnes concernées, des observations de terrain, de cartes, de documents de projet, ...

Si aucune source de vérification n'existe pour un indicateur, il convient soit de construire ces sources de vérification (réalisation d'une enquête par exemple) mais ceci peut être long ou coûteux, soit de changer d'indicateur pour en chercher un qui soit réaliste.

Exemple : dans l'analyse du projet de réhabilitation du marché aux petits ruminants (MPR), pour l'indicateur « comparaison annuelle du nombre de petits ruminants déchargés sur le site entre la moyenne pour les années (2008 à 2012) et 2013 », la source de vérification choisie a été « rapports annuels de la Direction de l'Hygiène Alimentaire et des Abattoirs du District Autonome d'Abidjan »

G. Finalisation de la grille

En répétant ces étapes pour chaque dimension, il est possible de construire une grille de questionnement complète.

Résultat: dans l'analyse du projet de réhabilitation du marché aux petits ruminants (MPR), la première ligne de la grille de questionnement pour la dimension économique est celle-ci .

DIMENSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ECONOMIE

Question principale :

Est-ce que le projet a amélioré l'efficacité économique de la filière petits ruminants dans l'agglomération d'Abidjan.

<u>Enjeux</u>	<u>Questions</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Sources de vérification</u>
Progression de l'activité commerciale (animaux et autres)	Est-ce que le projet a contribué à augmenter la vente des petits ruminants sur le site ?	Comparaison annuelle du nombre de petits ruminants déchargés sur le site entre la moyenne pour les années 2008 à 2012 et 2013	Rapports de la direction de l'hygiène alimentaire et des abattoirs du District Autonome d'Abidjan

La construction de la grille n'est pas une démarche figée, mais itérative :

- dans une même dimension, le traitement d'un enjeu peut amener à adapter le travail réalisé pour les enjeux précédents ;
- le travail sur une dimension peut amener à modifier le travail réalisé pour les dimensions précédentes ;
- le travail bibliographique et de terrain peut amener à supprimer certains éléments (indicateurs inaccessibles, question sans pertinence, enjeu mal cerné...) ou à en rajouter si des volets ont été oubliés.



ANNEXE 2

Grille de questionnement du MPR

Dimension ECONOMIE

Est-ce que le projet a amélioré l'efficacité économique de la filière « petits ruminants » dans l'agglomération d'Abidjan?

Enjeu		Question	Indicateur	Source d'info
Progression de l'activité commerciale (animaux, autres)	Est-ce que le projet a contribué à augmenter la vente des petits ruminants sur le site ?	Statistiques mensuelles du nombre d'animaux vendus...	Rapports de la DHAA et de SOPREFI	
	Est-ce que le projet a contribué à augmenter les activités économiques locales liées à la filière du bétail (nourriture, ...) et liées à l'existence du marché (biens de consommation courante, services associés) ?	Revenus, nombre et diversité des acteurs économiques...	Rapports de la DHAA Témoignages	
	Est-ce que le projet a contribué à améliorer les conditions de sécurité des biens et des transactions sur le site ?	Nombre de dénonciations de vol, Sentiment de sécurité, diminution des accidents...	Archives de la police Témoignages	
Création d'emploi	Est-ce que le projet a contribué à générer, directement ou indirectement, de l'emploi (formel ou informel) lié à la filière petit ruminant ?	Ex. de nouveaux emplois, Nombre de nouveaux emplois...	Témoignages Recensements de la DHAA*	
Amélioration de la régulation des prix	Est-ce que le projet a contribué à réguler le prix des animaux vendus sur le site ?	Mercuriale de prix...	Archives district	
Equilibre financier	Est-ce que, dans le système de conventions actuel, l'investissement est rentable pour les différents opérateurs (District, SOPREFI, STIB) ?	Simulation financière sur base conventions, dossier de projet...	Docs contractuels Etudes de rentabilité	
	Est-ce que le projet a contribué à améliorer les revenus fiscaux et d'exploitation du District ? Est-ce que les commerçants de bétail sont en capacité de supporter les coûts du projet tel que répercutés par le concessionnaire ?	Relevé des encaissements du District...	Archives district et SOPREFI	

Dimension SOCIETE

Est-ce que le projet a contribué à plus d'équité sociale ?

Enjeu	Question	Indicateur	Source d'info
Amélioration de la redistribution	Est-ce que le projet a maintenu ou fait croître le nombre de personnes travaillant sur le site ?	Nombre de personnes travaillant sur le site...	Recensement de la DHAA Témoignages
Amélioration de l'inclusion	Est-ce que le projet a maintenu ou développé la diversité des catégories d'acteurs travaillant sur le site ? Quelle intégration des différentes nationalités présentes sur le site ? Quelle prise en compte des femmes, des jeunes ?	Nombre de catégories d'activités présentes sur le site...	Recensement de la DHAA Témoignages
Amélioration des conditions de travail	Est-ce que le projet a amélioré la sécurité des biens et des personnes sur le site ? Est-ce que le projet a contribué à améliorer les conditions de travail pour les personnes travaillant sur le site ?	Nombre de vols, agressions, conflits... Amélioration de la santé des gens, diminution des accidents...	Rapports de police Témoignages Témoignages
Prise en compte des traditions sociales	Quelle valorisation du rôle de tuteur ? Quelle est la compatibilité de la future organisation prévue sur le marché avec les pratiques actuelles des commerçants ?	Place des tuteurs dans l'organigramme du marché...	Documents de planification

Dimension ENVIRONNEMENT

Est-ce que le projet a contribué à l'amélioration des impacts environnementaux du marché (gestion des ressources, pollution)?

Enjeu	Question	Indicateur	Source d'info
Diminution des impacts environnementaux	<p>En amont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Impact sur le trafic routier / l'encombrement des voies ? Impact de l'approvisionnement en fourrage, sous-produits alimentaires ? Impact sur la consommation énergétique ? <p>Sur le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> Impact sur la qualité de vie des animaux et des hommes (ombre, confort, propreté, ligne HT...)? Impact sanitaire pour les hommes et les bêtes (prophylaxie...)? Impact sur la consommation énergétique ? <p>En aval :</p> <ul style="list-style-type: none"> Impact sur la valorisation des déchets organiques produits sur le site ? Impact sur le volume et la toxicité des déchets rejetés dans l'environnement (eaux usées, boues...)? Impact sur la consommation énergétique ? 	<p>Nombre et durée des embouteillages, quantité et origine du fourrage importé sur le site, estimation du transport (nombre de camions x nombre de kms X consommation)...</p> <p>Santé des personnes et des animaux, nombre kWh consommés, état d'encombrement des caniveaux, présence/absence d'un système de collecte...</p> <p>Présence/absence d'une filière de valorisation des déchets organiques, quantité et qualité des déchets produits...</p>	<p>Rapports du DAA Observations, témoignages</p> <p>Observations, témoignages</p> <p>Observations, témoignages</p>
Amélioration de la santé publique	<p>Est-ce que le projet facilite la prophylaxie et les traitements en matière de maladies contagieuses (nettoyage, médicaments, ...)?</p> <p>Est-ce que le projet améliore la condition de séjour des animaux sur le site (ombre, chargement/déchargement, ...)?</p> <p>Impact sur la santé publique des personnes (VIH, zoonose, contamination fécale) ?</p>	<p>Nombre et durée des épisodes infectieux...</p> <p>Etat physique des bêtes en vente sur le site...</p>	<p>Rapport du DHAA, témoignages</p> <p>Rapport du DHAA, témoignages</p>

Gouvernance

Est-ce que le projet a contribué à la création de conditions commerciales transparentes et acceptables par tous les acteurs (acteurs économiques, institutions et consommateurs) ?

Enjeu		Indicateur		Source d'info	
Question					
Conception participative	Le projet a-t-il impliqué (information, participation) les principales catégories d'acteurs concernés dans la conception de l'équipement ? Une collaboration entre les différents acteurs a-t-elle été mise en place (District, commune de Port Bouët, Ministères, opérateurs économiques) ? Les acteurs économiques ont-ils été recensés ?	Niveau d'information et de consultation des acteurs	Archives du District, témoignages		
Amélioration de la gestion du site	Le projet a-t-il mis en place un système d'affectation et de gestion équitable et transparent pour l'attribution des enclos ?	Niveau de connaissance du système de gestion par les acteurs	Archives du District, témoignages		
	Le projet a-t-il mis en place un système équitable et transparent pour la fixation des tarifs ?	Niveau de connaissance des tarifs par les acteurs	Archives du District, témoignages		
Amélioration de la redevabilité	Le projet a-t-il mis en place un système équitable et transparent dans la gestion financière du site ? Le mode de gestion « informel » actuel mis en place par les usagers est-il réversible ?	Niveau de connaissance des modalités de gestion financière du marché	Archives du District, témoignages		
	Le projet a-t-il mis en place un système transparent sur le recouvrement et l'utilisation des fonds levés grâce à l'exploitation du marché ?	Niveau de connaissance des usagers	Archives du District, témoignages		
Réversibilité du système de gestion actuel	Le mode de gestion « informel » actuel mis en place par les usagers est-il modifiable ?	Modification des rôles des usagers	Observations, organigramme		



ANNEXE 3

Grille de lecture des projets selon le développement durable Exemple de Lausanne

Préambule

Cette grille de lecture est mise à disposition des porteurs de projet souhaitant disposer d'un référentiel commun et simple d'utilisation pour aborder leurs projets sous l'angle du développement durable. Elle peut être appliquée de manière flexible pour s'adapter aux spécificités d'un projet, toutes les questions ne sont pas pertinentes pour tous les projets.

Cette grille est fondée sur les thèmes et critères utilisés dans le cadre de Boussole 21, l'outil d'évaluation de projet créé et mis à disposition par le Canton de Vaud (Suisse) : <http://www.boussole21.ch>

Lecture selon la dimension économique

1. Création et distribution de richesse

- Le projet permet-il de maintenir ou d'augmenter la valeur ajoutée d'une activité économique, de créer ou maintenir des postes de travail ?
- Le projet permet-il de maintenir des places de travail qualifiées ?
- Le projet permet-il de diversifier l'activité économique, induit-il des retombées positives sur l'environnement économique local ?
- Le projet contribue-t-il à l'image de la ville en tant que place économique attractive ?
- Le projet contribue-t-il à diminuer le coût de la vie ?

2. Conditions cadre pour l'économie

- Le projet améliore-t-il l'offre en accompagnement, conseil et appui à la création d'entreprises ?
- Le projet améliore-t-il l'adéquation entre l'offre d'infrastructures et besoins des entreprises ?
- Le projet contribue-t-il à une fiscalité attractive ?

3. Compétitivité de l'économie et innovation

- Le projet soutient-il la capacité d'innovation, favorise-t-il la recherche et développement ?
- Le projet permet-il d'augmenter la qualification des employés ?

4. Finances publiques

- Quel est l'impact du projet sur la situation des finances communales ? Est-il prévu au budget (fonctionnement ou investissement) et/ou au Programme de législation ?
- Le projet risque-t-il d'engendrer des coûts pérennes (engagement de personnel, charges d'exploitation, amortissements, intérêts) ? Sont-ils prévus au budget de fonctionnement ?
- S'il s'agit d'un projet de tiers soutenu par la Ville, celui-ci s'insère-t-il dans une politique publique ? Serait-il réalisé sans ce soutien public ?
- Le projet induit-il une hausse des recettes fiscales ?

- Le projet induit-il des économies grâce à des gains de productivité ?
- Le projet encourage/incluse-t-il des collaborations avec des partenaires privés ou d'autres communes ?
- Quels sont les risques liés à un report ou à la non réalisation du projet ?

5. Conformité et adéquation aux besoins

- Le projet est-il en adéquation avec la demande et avec le programme et les objectifs de politique publique dans lesquels il s'insère ?

Lecture selon la dimension environnementale

1. Diversité biologique et espace naturel

- Le projet favorise-t-il les habitats des espèces animales et végétales, en particulier ceux des espèces rares ?
- Le projet favorise-t-il la préservation de la biodiversité ?

2. Energie et climat

- Le projet permet-il de réduire la consommation d'énergie des bâtiments communaux et/ou privés ?
- Le projet favorise-t-il un usage rationnel de l'énergie dans les entreprises (production, bâtiments, transports) ?
- Le projet minimise-t-il la consommation d'énergie grise ?
- Le projet encourage-t-il la production d'énergie renouvelable, en particulier au niveau local ?
- Le projet favorise-t-il une réduction des émissions de CO₂ ?

3. Mobilité et territoire

- Le projet favorise-t-il la densification de la ville et la revalorisation du centre ?
- Le projet favorise-t-il le transfert des modes de déplacement vers les transports publics et la mobilité douce ou la diminution globale des besoins en transport ?
- Le projet permet-il de limiter le trafic individuel motorisé au centre-ville ?
- Le projet favorise-t-il les véhicules à faible consommation ou faibles émissions ?

4. Consommation de matériaux et recyclage

- Le projet contribue-t-il à diminuer la production des déchets et/ou à augmenter le taux de recyclage des déchets organiques et non organiques ?
- Une attention a-t-elle été portée aux matériaux utilisés (quantité, matériaux locaux, renouvelables ou recyclés) ?
- Une attention a-t-elle été portée aux choix de matériaux et modes de construction qui facilitent une déconstruction respectueuse de l'environnement (matériaux facilement séparables, récupérables, réutilisables) ?

5. Gestion et qualité du sol et des eaux

- Le projet contribue-t-il à une utilisation mesurée du sol et/ou à la protection de la qualité du sol ?
- Le projet contribue-t-il à une utilisation efficace des eaux superficielles et souterraines ?
- Le projet contribue-t-il à la protection des eaux ?

6. Qualité de l'air et bruit

- Le projet contribue-t-il à la diminution des émissions de gaz ou poussières nocifs pour la santé et l'environnement (oxydes d'azote NO_x, dioxyde de soufre SO₂, poussières fines PM10, ozone O₃) ?

Lecture selon la dimension sociale

1. Santé et prévention

- Le projet favorise-t-il la prévention des accidents ménagers et/ou professionnels ?
- Le projet participe-t-il à la promotion des activités sportives ?
- Le projet permet-il d'améliorer l'offre médico-sociale à l'attention des personnes âgées ?

2. Activités sportives, culturelles et de loisirs

- Le projet permet-il d'améliorer l'offre culturelle, sportive et de loisirs ?
- Le projet favorise-t-il l'accès de tous à cette offre ?

3. Cohésion sociale et solidarité

- Le projet permet-il de lutter contre la pauvreté à l'échelle locale ou internationale ?
- Le projet favorise-t-il l'insertion et la réinsertion dans le monde du travail, l'intégration dans la société des étrangers, des personnes marginalisées, des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées ?
- Le projet permet-il de renforcer la mixité sociale ?

4. Cadre de vie et espace public

- Le projet participe-t-il à l'amélioration du cadre de vie et de l'espace public, ainsi qu'une appropriation de l'espace par les habitants ?
- Le projet permet-il de revaloriser des paysages culturels ou naturels, ou de protéger le patrimoine ?
- Le projet contribue-t-il à créer des espaces de détente de proximité et/ou à stimuler la vitalité, culturelle et sociale du centre-ville et des quartiers ?

5. Droits et sécurité

- Le projet œuvre-t-il en faveur de l'égalité des chances, de l'égalité entre hommes et femmes ?
- Le projet permet-il de renforcer le sentiment de sécurité des habitants ?
- Le projet permet-il de renforcer la sécurité routière ?

6. Gouvernance, vie politique et associative

- Le projet bénéficie-t-il d'un degré d'acceptation élevé ?
- Le projet renforce-t-il la participation des acteurs concernés dans les décisions ?
- Le projet favorise-t-il l'implication citoyenne dans la vie politique et associative ?
- Le projet participe-t-il à la sensibilisation des habitants à des comportements plus orientés vers le développement durable ?
- Le projet favorise-t-il la compréhension de l'engagement des autorités en faveur d'un développement durable ?
- Le projet favorise-t-il des structures d'organisation transversales, en particulier à l'intérieur de l'administration communale ?

